

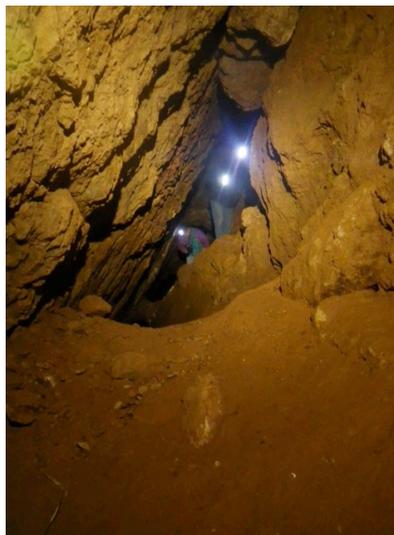


Zone Spéciale de Conservation
« Site à chauves-souris des Vosges haut-
rhinoises »

Site FR4202004

CAHIER 3

Annexes administratives



Document d'objectifs
décembre 2012

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4202004 « SITE A CHAUVES-SOURIS DES VOSGES HAUT-RHINOISES »

Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Alsace / Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
Suivi de la démarche : Christophe KAUFFMANN (DDT), Christophe KIMMEL (DREAL Alsace)

Structure porteuse

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Opérateur

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Antoine ANDRE (PNR des Ballons des Vosges)

Contribution au diagnostic écologique : GEPMA, ONF

Contribution / Synthèse / Relecture :

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (2010) : PNR des Ballons des Vosges
Cartographie des habitats forestiers (2009) : ONF
Inventaires faunistiques et floristiques : GEPMA (inventaire des chauves-souris)

Crédits photographiques (couverture)

Visite d'une cavité souterraine (à gauche) et murin à moustaches en hibernation (à droite). *Photo : Eric ZIPPER, CDS68 et Antoine ANDRE, PNRBV*

Référence à utiliser

ANDRE, A. (2012) – *Document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises – Cahier 3 : Annexes administratives*. 74 p.

TABLE DES ANNEXES ADMINISTRATIVES

ANNEXE 3.01 : MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000.....	4
ANNEXE 3.02 : COMPOSITION DES GROUPES DE CONCERTATION SECTORIELLE.....	6
ANNEXE 3.03 : COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE.....	7
ANNEXE 3.04 : COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES GROUPES DE CONCERTATION SECTORIELLE.....	20
ANNEXE 3.05 : COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE L'EQUIPE PROJET	68

ANNEXE 3.01 : Membres du comité de pilotage du site Natura 2000

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés :

1. Le Président du Conseil Régional d'Alsace ou son représentant ;
2. Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin ou son représentant ;
3. Le Maire de Bergheim ou son représentant ;
4. Le Maire de Fréland ou son représentant ;
5. Le Maire de Hartmannswiller ou son représentant ;
6. Le Maire de Hohrod ou son représentant ;
7. Le Maire de Kaysersberg ou son représentant ;
8. Le Maire de Lapoutroie ou son représentant ;
9. Le Maire de Lièpvre ou son représentant ;
10. Le Maire de Mollau ou son représentant ;
11. Le Maire de Munster ou son représentant ;
12. Le Maire d'Orbey ou son représentant ;
13. Le Maire d'Osenbach ou son représentant ;
14. Le Maire de Ribeauvillé ou son représentant ;
15. Le Maire de Rodern ou son représentant ;
16. Le Maire de Rouffach ou son représentant ;
17. Le Maire de Sainte-Croix-aux-Mines ou son représentant ;
18. Le Maire de Sainte-Marie-aux-Mines ou son représentant ;
19. Le Maire de Soultz-Haut-Rhin ou son représentant ;
20. Le Maire de Soultzeren ou son représentant ;
21. Le Maire de Soultzmatt ou son représentant ;
22. Le Maire de Stosswihr ou son représentant ;
23. Le Maire de Thannenkirch ou son représentant ;
24. Le Maire de Wattwiller ou son représentant ;
25. Le Maire de Wuenheim ou son représentant ;
26. Le Président du Syndicat intercommunal du Parc naturel régional des Ballons des Vosges ou son représentant ;
27. Le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Munster ou son représentant ;
28. Le Président de la Communauté de Communes de la région de Guebwiller ou son représentant ;
29. Le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg ou son représentant ;

30. Le Président de la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin ou son représentant ;
31. Le Président de la Communauté de Communes du Val d'Argent ou son représentant ;
32. Le Président de la Communauté de Communes de Cernay et environs ou son représentant ;
33. Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Rouffach ou son représentant ;
34. Le Président de la Communauté de Communes de Ribeauvillé et environs ou son représentant ;
35. Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée Noble ou son représentant ;
36. Le Président du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Colmar - Rhin - Vosges ou son représentant ;
37. Le Président du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale Rhin - Vignoble - Grand Ballon ou son représentant ;
38. Le Président du Syndicat mixte du Pays Thur Doller ou son représentant ;
39. Le Président du Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux ou son représentant.

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers et des associations de protection de l'environnement :

40. Le Président d'Alsace Nature ou son représentant ;
41. Le Président de l'Association Départementale du Tourisme ou son représentant ;
42. Le Président de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin ou son représentant ;
43. Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie Sud Alsace Mulhouse ou son représentant ;
44. Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie centre Alsace ou son représentant.
45. Le Président du Club Alpin Français ou son représentant ;
46. Le Président du Club Vosgien ou son représentant ;
47. Le Directeur de la Confédération Paysanne d'Alsace ou son représentant ;

48. Le Directeur de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Haut-Rhin ou son représentant ;
49. Le Président des Jeunes Agriculteurs du Haut-Rhin ou son représentant ;
50. Le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens ou son représentant ;
51. Le Président de la Fédération départementale des Chasseurs du Haut-Rhin ou son représentant ;
52. Le Président de la Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant ;
53. Le Président du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères en Alsace ou son représentant ;
54. Le Président de l'association BUFO ou son représentant ;
55. Le Président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant ;
56. Le Président de la Société botanique d'Alsace ou son représentant ;
57. Le Conseiller technique départemental du Haut-Rhin de la fédération française de spéléologie ou son représentant ;
58. Le Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs forêt privée d'Alsace ou son représentant ;
59. Le Président de la Société alsacienne d'entomologie ou son représentant.

Représentants des services et établissements publics de l'État :

60. Le Préfet du Haut Rhin ou son représentant ;
61. Le Directeur régional de l'environnement Alsace ou son représentant ;
62. Le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Haut-Rhin ou son représentant ;
63. Le Directeur départemental de l'équipement du Haut Rhin ou son représentant ;
64. Le Directeur départemental de la jeunesse et des sports du Haut-Rhin ou son représentant ;
65. Le Chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin ou son représentant ;

66. Le Délégué départemental de l'office national des forêts du Haut-Rhin ou son représentant ;
67. Le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Haut-Rhin ou son représentant ;
68. Le Directeur de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ou son représentant ;

69. Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace ou son représentant ;
70. Le Délégué régional Lorraine-Alsace de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant ;

71. Le Délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant.

ANNEXE 3.02 : Composition des groupes de concertation sectorielle

Secteur de Soultzeren

- DDT du Haut-Rhin
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- GEPMA
- Brigades vertes (section Munster)
- ONF UT Munster
- Club Vosgien (section Munster)
- Club Vosgien (section Orbey)
- Représentant du GIC 5 et 6
- Fédération des chasseurs
- Agriculteurs
- Association « le souvenir français »
- Alsace Nature
- Association de pêche de Soultzeren
- Association du Mémorial du Linge
- Fermier-aubergiste du Glassborn

Secteur de Soultzmatt

- DDT du Haut-Rhin
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- GEPMA
- Brigades vertes (section Soultz)
- ONF UT Guebwiller-Soultz
- ONF UT Rouffach
- Club Vosgien (section Rouffach)
- Club Vosgien (section Orbey)
- Représentant du GIC 7
- Fédération des chasseurs
- Chasseurs
- Agriculteurs
- Viticulteurs
- Propriétaires forestiers privés

Secteur de Fréland

- DDT du Haut-Rhin
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- GEPMA
- Brigades vertes (section Sigolsheim)

- ONF UT Kaysersberg
- Club Vosgien (section Brézouard)
- Club de vol libre
- Représentant du GIC 1
- Fédération des chasseurs
- Agriculteurs
- Propriétaires forestiers privés

Secteur de Thannenkirch

- DDT du Haut-Rhin
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- GEPMA
- Brigades vertes (section Sigolsheim)
- ONF UT Ribeauvillé
- Club Vosgien (section Thannenkirch / section Ribeauvillé / section Saint-Hippolyte)
- Représentant du GIC 1
- François Léger (naturaliste)
- Fédération des chasseurs
- Agriculteurs

Secteur du Vieil-Armand

- DDT du Haut-Rhin
- GEPMA
- Brigades vertes (section Soultz et Vieux-Thann)
- ONF UT Guebwiller
- ONF UT de la Thur
- Club Vosgien (section Soultz)
- Les amis du HWK
- Représentant du GIC 14
- Fédération des chasseurs
- Associations les Trolls
- Communauté de communes de Guebwiller
- Association de spéléologie
- Comité du monument du HWK
- BRGM Strasbourg
- Bureau d'étude ONF
- DRAC
- Association « Les Amis de la Cantine Zeller »
- Fédération des marches populaires

Secteur de Mollau

- DDT du Haut-Rhin
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- GEPMA
- Brigades vertes (section Vieux-Thann)
- ONF UT de Saint-Amarin
- Club Vosgien (section Saint-Amarin)
- Association « Les Amis de l'Erlenweiher »
- Représentant du GIC 15
- Fédération des chasseurs
- Fédération des marches populaires
- Agriculteurs

Secteur de Sainte-Marie-aux-Mines

- DDT du Haut-Rhin (Christophe Kauffmann)
- Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
- GEPMA
- ONF UT de Ribeauvillé
- Club Vosgien (section Lièpvre-Rombach / section Sainte-Croix-aux / section Sainte-Marie-aux-Mines)
- Représentant du GIC 1
- Fédération des chasseurs
- Agriculteurs
- Christian Jousset (naturaliste)
- Pascal Hestin (Montagne passion itinérance)
- Communauté de communes du Val d'Argent
- Spéléo secours 68
- Alsace Nature
- ASEPAM
- Jean Kieffer (société d'histoire)
- Propriétaires forestiers privés



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Compte rendu du 2^{ème} comité de pilotage



9 juillet 2012 – Fréland



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Etaient présents :

cf. liste de présence en **annexe 1**.

Excusés :

cf. liste de présence en **annexe 1**.

Ordre du jour

1. Présentation du diagnostic
2. Présentation et validation des enjeux, objectifs et préconisations de gestion
3. Calendrier prévisionnel

Philippe GIRARDIN remercie les membres du comité présents pour ce deuxième comité de pilotage du site Natura 2000 « Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises ». Après avoir listé les personnes et organismes excusés, Philippe GIRARDIN donne la parole à Antoine ANDRÉ en charge de l'élaboration du document d'objectifs.

1. Présentation du diagnostic

Antoine ANDRÉ rappelle que les colonies de mise-bas de Grand murin se situent dans les combles des églises de Thannenkirch, Fréland et Sultzzen. Ces 3 sites ont été classés en Natura 2000 car ces derniers sont d'importance régionale. Les effectifs fluctuent d'une année à l'autre et des échanges entre sites sont fréquents.

Yannick GERIG s'étonne qu'il n'y ait pas plus de colonies sur le territoire compte tenu du nombre de bâtiments potentiellement favorables à savoir les églises.

Gérard HOMMAY précise que d'autres sites abritant des colonies de plus petite taille sont présents dans d'autres communes. Il existe notamment une petite colonie à Ribeauvillé et il est fort possible qu'il y ait des échanges avec les colonies du site Natura 2000. En Alsace, environ 1 église sur 5 abrite une colonie de chauves-souris. De nombreux sites ne sont plus accessibles en raison de l'engrillagement des clochers et de la fermeture des accès aux combles. Ces actions sont souvent motivées pour empêcher l'accès aux pigeons.

Yannick GERIG se demande s'il existe une certaine fidélité des espèces sur les sites de mise bas.

Antoine ANDRÉ répond que des études ont mis en évidence que les chauves-souris sont très souvent fidèles à leurs sites de mise bas. Il en va de même pour les gîtes d'hibernation. Il existe néanmoins des échanges entre les différents sites. Des études spécifiques permettraient de mieux connaître les flux entre les différentes colonies.

Gérard HOMMAY informe que de nombreuses colonies sont suivies depuis plusieurs décennies. En automne, les chauves-souris regagnent leurs gîtes d'hibernation parfois situés à 100 ou 200 km du site de mise bas.

Philippe GIRARDIN demande s'il existe des actions spécifiques du GEPMA pour conserver ces colonies.

Gérard HOMMAY répond que la plupart des communes ont signé des conventions. Le problème le plus souvent rencontré c'est l'engrillagement contre les pigeons qui empêche les chauves-souris de s'installer. La priorité est de contacter les communes pour adapter les aménagements des combles d'églises.

Henri STOLL estime qu'il serait nécessaire de mener des actions en faveur des chauves-souris au-delà du périmètre Natura 2000.

Antoine ANDRÉ précise qu'il existe des dispositifs empêchant l'accès aux pigeons tout en permettant le passage des chauves-souris.

Gérard HOMMAY informe les membres du comité qu'il existe un plan national d'actions en faveur des chauves-souris. Des actions sont menées par le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace sur l'ensemble du territoire régional.

Henri STOLL se questionne sur les critères permettant de savoir si un site est favorable ou non aux chauves-souris.

Antoine ANDRÉ répond que l'installation d'une colonie dans un bâtiment est aléatoire. Néanmoins, cela dépend fortement des conditions ambiantes du bâtiment (ventilation, luminosité, espace).

Gérard HOMMAY précise que l'église de Kaysersberg serait tout à fait propice à l'installation d'une colonie.

Henri STOLL fait savoir qu'il serait intéressé de mettre en place des actions favorables à l'installation des chauves-souris.

Philippe GIRARDIN prend note de cette problématique pour la mettre à l'ordre du jour d'une prochaine journée des élus (aménagement des villages en faveur de la biodiversité, et notamment des chauves-souris).

2. Présentation et validation des enjeux, objectifs et préconisations de gestion

Eric ZIPPER réagit sur la fermeture des cavités souterraines par des grilles. La position du comité départemental de spéléologie est claire. La fermeture de cavités doit rester une mesure d'exception. Il est plus important de passer par des actions de sensibilisation du public. Il est également nécessaire de relativiser la capacité d'accueil des cavités souterraines pour les chauves-souris qui reste bien plus faible que les colonies des mise-bas. D'autre part, les personnes les plus passionnées arrivent toujours à accéder aux souterrains, parfois en allant jusqu'à forcer les grilles.

Antoine ANDRÉ rappelle que seules quelques cavités devront être sécurisées, celles qui présentent le plus d'intérêt pour les chauves-souris. Ce n'est en aucun cas une mesure à généraliser.

Fernand BOHN se demande si les grilles permettant de fermer l'accès aux cavités souterraines doivent être systématiquement équipées de barreaux horizontaux.

Antoine ANDRÉ répond que les chauves-souris ne passent pas avec des barreaux verticaux. Les barreaux doivent être horizontaux avec un espacement bien déterminé.

Lors de la présentation des préconisations de gestion, Antoine ANDRÉ explique que la régénération des peuplements en futaie régulière conduit à des fourrés denses qui sont défavorables aux chauves-souris.

Patrick KUBLER précise que depuis plusieurs années, la régénération des peuplements est étalée sur 2 voire 3 périodes d'aménagement forestier (40 ans). Cela permet de maintenir sur pied des gros bois qui maintiennent une structure de peuplement favorable aux chauves-souris (maintien de sur-réserves).

Benoît ERNST se questionne sur les contraintes induites par Natura 2000 notamment concernant l'organisation de manifestations sportives.

Christophe GUILLAUME rappelle que les manifestations sportives sont soumises à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 au delà de 1 000 personnes. Le volume de l'évaluation des incidences est proportionnel à l'ampleur du projet. L'évaluation des incidences ne bloque pas forcément la manifestation, mais permet plutôt de l'adapter en fonction des enjeux Natura 2000. Jusqu'à présent, aucune manifestation n'a été empêchée.

Antoine ANDRÉ précise que l'avis donné par les services instructeurs se base sur les enjeux de préservation identifiés dans le document d'objectifs. Dans le cas des chauves-souris, une manifestation de 1 000 personnes n'aura à priori aucune incidence sur les chauves-souris.

A contrario, Jean-Pierre MARCHAND donne l'exemple des périodes choisies pour réaliser des travaux dans des combles et des produits utilisés pour le traitement des charpentes qui sont des éléments bien plus critiques pour les chauves-souris.

Eric ZIPPER informe que lorsque des travaux sont programmés dans des cavités souterraines, ces derniers sont systématiquement menés en dehors des périodes de présence des chauves-souris. Enfin, Eric ZIPPER tient à préciser que la communauté de spéléologues est constituée en Alsace d'environ 80 personnes ce qui permet de relativiser leur impact dans les souterrains.

Concernant les colonies de mise bas de Grand murin, Antoine ANDRE rappelle que le guano de chauve-souris constitue un excellent engrais vert, très riche en azote. Plusieurs communes en France valorisent le guano récolté dans les combles fréquentés par les chauves-souris et l'utilise pour fertiliser les espaces verts de leur village. Cette démarche serait à envisager dans les communes du site Natura 2000 concernées par des colonies de mise bas et pourrait être étendue aux communes voisines.

3. Calendrier prévisionnel

Avril 2012	1^{ère} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">•présentation du diagnostic•présentation des enjeux et des objectifs•présentation des préconisations de gestion
Juin 2012	1^{er} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">•validation du diagnostic, des enjeux, objectifs et préconisations
Septembre 2012	2^{ème} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">•présentation des actions à mettre en œuvre•priorisation des actions•présentation de la charte Natura 2000
Novembre 2012	2^{ème} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">•validation des fiches actions, des cahiers des charges des contrats Natura 2000, de la programmation des actions et de la charte Natura 2000•validation du document d'objectifs•élection du président du comité de pilotage et délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs

Philippe GIRARDIN remercie les participants et invite les membres du comité à se réunir autour d'un verre de l'amitié offert par la commune de Fréland.

La séance est close à 18h.

Le Président du Parc naturel régional des Ballons
des Vosges,

Philippe GIRARDIN



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Compte rendu du 3^{ème} comité de pilotage

3 décembre 2012 – Orschwihr



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Etaient présents :

cf. liste de présence en **annexe 1**.

Excusés :

cf. liste des excusés en **annexe 1**.

Ordre du jour

- 1- Validation du compte rendu de la 2^{ème} réunion du comité de pilotage du 9 juillet 2012 ;
- 2- Rappel de la démarche et du contexte ;
- 3- Présentation des fiches actions ;
- 4- Présentation de la charte Natura 2000 ;
- 5- Validation du document d'objectifs ;
- 6- Élection du Président du comité de pilotage et désignation du maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Début de la réunion 18h30

Monsieur Alain GRAPPE, Maire d'Orschwihr, ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants réunis à l'occasion du 3^{ème} comité de pilotage Natura 2000 « chauves-souris ».

1- Validation du compte rendu de la 2^{ème} réunion du comité de pilotage du 9 juillet 2012

Philippe GIRARDIN invite les membres du comité à faire part de leurs observations au sujet du compte rendu du dernier comité de pilotage qui s'est déroulé le 9 juillet 2012 à Fréland. En l'absence de remarque, Philippe GIRARDIN procède à la validation du compte rendu. Ce dernier est validé à l'unanimité.

2- Rappel de la démarche et du contexte

Antoine ANDRÉ rappelle que le site Natura 2000 s'étend sur une surface de 6 230 ha et englobe les principaux sites de mise bas et d'hibernation du Grand murin ainsi qu'un site de transit du Minioptère de Schreiber. Des réunions de concertation sectorielle se sont déroulées en avril/mai 2012 pour discuter du diagnostic sectoriel, des enjeux, des objectifs et des préconisations de gestion du site Natura 2000. Au cours du mois d'octobre de nouvelles réunions sectorielles ont été organisées afin d'adapter la charte Natura 2000 et de définir les actions à mettre en œuvre à l'échelle du secteur et leur degré de priorité.

3- Présentation des fiches actions

Antoine ANDRÉ présente les 11 fiches actions du document d'objectifs. Elles sont classées en 7 rubriques afin d'apporter davantage de lisibilité à cette partie du document d'objectifs. Le contenu des fiches actions correspond globalement à une mise en forme des orientations de gestion qui ont été présentées lors du précédent comité de pilotage. Les différentes mesures proposées dans chacune des fiches actions sont classées par catégories : les mesures pouvant faire l'objet de contrats Natura 2000 (ex. îlots de sénescence), les actions relevant de la charte Natura 2000 (bonnes pratiques), les mesures à caractère réglementaire (ex. arrêté municipal pour limiter l'accès aux cavités souterraines) et les mesures dites non contractuelles qui ne sont pas éligibles à des contrats Natura 2000 mais qui pourront être financées via d'autres programmes.

Concernant les contrats Natura 2000, Antoine ANDRÉ rappelle qu'il en existe 3 types : les contrats forestiers, les contrats ni agricoles ni forestiers et les mesures agri-environnementales. Un arrêté

préfectoral décrit pour chaque contrat leurs modalités de mise en œuvre (critères d'éligibilité, engagements) ainsi que les cahiers des charges précis.

Au sujet de l'action G2, Alain GRAPPE signale qu'une entrée de cavité avait été obstruée en forêt communale d'Orschwihr suite à la création d'une place de retournement.

Antoine ANDRÉ répond qu'il est en effet important de transmettre les localisations précises des cavités souterraines aux propriétaires et aux gestionnaires afin qu'ils puissent les prendre en compte dans la gestion quotidienne. La communication de ces informations doit cependant rester limitée afin de ne pas inciter les promeneurs à explorer ces sites.

Nicolas KRUST se demande pourquoi l'ancienne mine de Saint-Gangolph située sur le ban communal de Lautenbach n'a pas été intégrée au périmètre Natura 2000.

Antoine ANDRÉ précise que la cavité en question est située non loin du site Natura 2000 (secteur de Soultzmatt). Les contours de ce secteur ont été définis sur la base des territoires de chasse jugés favorables au Minioptère de Schreiber. L'espèce fréquente probablement les peuplements forestiers situés autour de l'ancienne mine de Saint-Gangolph mais la zone en question n'a pas été retenue avec la méthodologie qui a été utilisée pour définir les périmètres.

4- Présentation de la charte Natura 2000

Antoine ANDRÉ présente la charte Natura 2000. Ce document comporte des engagements de l'ordre des bonnes pratiques pour préserver les habitats des chauves-souris. Le signataire de la charte s'engage pour une période de 5 ans. En contre partie, le signataire bénéficie d'une exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour les parcelles engagées dans la charte Natura 2000. Les engagements sont classés par grands ensembles : les milieux forestiers, les milieux ouverts, les cavités souterraines et les bâtiments.

Nicolas KRUST s'interroge sur l'absence d'engagement concernant la chasse, notamment au sujet de l'agrainage du gibier.

Antoine ANDRÉ répond que les activités cynégétiques ont un impact négligeable sur les enjeux de conservation des chauves-souris et par conséquent, aucun engagement de la charte Natura 2000 ni d'orientations de gestion ne concerne cette activité.

Francis LAU s'interroge sur les conséquences du classement du site Natura 2000 concernant l'organisation de manifestations sportives.

Antoine ANDRÉ répond que ces manifestations n'ont pas de retombées négatives sur les chauves-souris puisqu'en hiver ces espèces fréquentent les cavités souterraines. Au cours des journées d'été, les chauves-souris sont dans les combles des bâtiments ou dans des cavités d'arbres et vont chasser la nuit.

Philippe GIRARDIN invite les porteurs de projet à se rapprocher de l'animateur Natura 2000 et des services de l'État pour organiser le plus en amont possible les projets de manifestations afin qu'ils soient compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000. De nombreuses manifestations sont organisées de cette façon et ça ne pose pas de problèmes particuliers aux organisateurs.

Jean-Pierre MARCHAND précise que les manifestations sportives sont soumises à évaluation des incidences à partir de 1000 personnes comprenant les concurrents et les spectateurs attendus.

Michel HUTT fait remonter une demande de la part des élus de la vallée de Munster. Il serait nécessaire de prévoir un document explicatif qui informe les personnes concernées par le périmètre Natura 2000 des conséquences d'un tel classement, notamment lorsque des personnes sont amenées à faire des travaux de rénovations ou d'extensions de bâtiments.

Antoine ANDRÉ répond qu'un document de ce type pourra être réalisé.

Antoine BALTHAZARD soulève le problème des travaux de rénovation dans un bâtiment situé en zone Natura 2000. Cela est perçu comme une contrainte importante car il est nécessaire de payer une étude d'incidence.

Jean-Pierre MARCHAND répond que l'ampleur d'une évaluation des incidences est proportionnelle aux enjeux de conservation des espèces. Des projets ne présentant pas d'effets négatifs sur les habitats et les espèces Natura 2000 ne nécessitent pas de frais supplémentaires. Jusqu'à présent, depuis les évolutions de textes sur les évaluations des incidences, aucun projet n'a été bloqué par Natura 2000.

Christophe GUILLAUME précise qu'il existe un formulaire simplifié à remplir pour les projets ne présentant pas a priori d'impact. Il ne s'agit donc pas d'une procédure lourde et coûteuse.

Fernand BOHN se demande si la signature de la charte Natura 2000 oblige le signataire à réaliser une étude d'incidence.

Jean-Pierre MARCHAND répond que la démarche d'étude d'incidence est indépendante de la signature de la charte Natura 2000.

Christophe KIMMEL donne l'exemple d'un contrat Natura 2000 concernant un aménagement mis en place chez un particulier qui se plaignait des nuisances occasionnées par une colonie de chauves-souris dans les combles. Le contrat Natura 2000 a permis de maintenir la colonie de chauves-souris et de supprimer les nuisances chez les propriétaires. Les propriétaires ne doivent pas hésiter à se rapprocher du Parc pour mettre en place ce type de contrat qui permet de concilier les différentes problématiques.

Jean-Louis BARLIER donne l'exemple des combles de l'église Fréland qui abrite une importante colonie de grands murins. Le guano des chauves-souris est présent en grande quantité, il est nécessaire que les employés communaux évacuent les déjections chaque année.

Christophe KIMMEL explique qu'à ce sujet, une filière de valorisation du guano a été mise en place dans les Vosges du Nord car c'est un très bon engrais qui peut être utilisé pour les espaces verts des collectivités.

Nicolas KRUST s'interroge sur la fréquentation des cavités souterraines. Est-ce que la mise en œuvre du document d'objectifs va permettre de limiter l'accès aux galeries souterraines ?

Antoine ANDRE répond que cela dépendra des initiatives locales. Les propriétaires pourront décider de prendre un arrêté municipal pour limiter l'accès aux souterrains ou de mettre en place des grilles si cela s'avère nécessaire.

Philippe GIRARDIN précise que la pose de grille peut être une bonne solution à condition que le matériel installé soit résistant. Des cas de vandalismes à répétition ont en effet été constatés sur certaines cavités qui ont été équipées de la sorte.

Eric ZIPPER explique que le forçage des grilles installées aux entrées de cavités dépend de la motivation des gens. Certains emploient les grands moyens pour forcer les grilles.

5- Validation du document d'objectifs

En l'absence d'autres questions, Philippe GIRARDIN procède au vote pour la validation du document d'objectifs.

Avis du comité de pilotage sur le document d'objectifs :

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 5 voix

Suite à cet avis favorable du comité de pilotage, le document d'objectifs sera transmis à Monsieur Le Préfet du Haut-Rhin pour approbation par arrêté préfectoral.

6- Élection du Président du comité de pilotage et désignation du maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Philippe GIRARDIN laisse la place à Christophe KIMMEL, représentant du Préfet du Haut-Rhin, pour procéder à l'élection du président du comité de pilotage et à la désignation du maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Christophe KIMMEL félicite tout d'abord le Parc naturel régional des Ballons des Vosges pour le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs. Christophe KIMMEL rappelle que Philippe GIRARDIN, Président du PNR des Ballons des Vosges, s'est porté candidat pour la présidence du comité de pilotage. Le PNR des Ballons des Vosges est également candidat à la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs.

En l'absence d'autres candidats, Christophe KIMMEL procède à la désignation du maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Le comité de pilotage désigne à l'unanimité le Parc naturel régional des Ballons des Vosges pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs pour une période de 3 ans.

Christophe KIMMEL procède ensuite à l'élection du président du comité de pilotage.

Philippe GIRARDIN, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges est élu président du comité de pilotage à l'unanimité pour une période de 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Philippe GIRARDIN remercie les participants et les invite à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié offert par la commune d'Orschwihr.

Fin de la réunion 20h

Le Président du Parc naturel régional des Ballons
des Vosges,

Philippe GIRARDIN

Annexe 1 : Liste de présence

Nbre	NOM, Prénom	Organisme
1	ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
2	BALTHAZARD Antoine	Commune de Orbey
3	BARLIER Jean-Louis	Commune de Fréland
4	BESANÇON Julie	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
5	BOHN Fernand	Commune de Sultz-Haut-Rhin
6	COLON Delphine	Commune de Kaysersberg
7	ERNY Nicole	Commune de Hartmannswiller
8	FREYBURGER Eric	Commune de Sainte-Marie-aux-Mines
9	GAERING Jean-Claude	Commune d'Orschwihr
10	GIRARDIN Philippe	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
11	GRAPPE Alain	Commune de Orschwihr
12	GUILLAUME Christophe	Direction départementale des territoires du Haut-Rhin
13	HELDERLÉ Émilie	Commune de Orbey
14	HORNY Bernard	Commune de Wuenheim
15	HUTT Michel	Commune de Munster
16	JUNG Karine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
17	KAUFFMANN Christophe	Direction départementale des territoires du Haut-Rhin
18	KIMMEL Christophe	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
19	KRUST Nicolas	Brigade verte de Sultz
20	KUBLER Patrick	Office national des forêts
21	LAU Francis	Commune de Hohrod
22	LECHLEITER Joëlle	Commune de Rouffach
23	MARCHAND Jean-Pierre	Direction départementale des territoires du Haut-Rhin
24	MOUGEOT Odile	Office national des forêts
25	MULLER Jean-Marie	Commune de Lapoutroie
26	TETTAMANZI Pierre	Commune de Wattwiller
27	WELSCHINGER Claude	Commune de Bergheim
28	ZIPPER Eric	Comité départemental de spéléologie du Haut-Rhin

Procurations

1	BIHL Hubert	Commune de Thannenkirch
2	BLEU Roger	Communauté de commune de la vallée de Kaysersberg
3	CIOFI Christian	Commune de Sultzeren
4	ERNST Benoît	Commune de Hohrod
5	HEMEDINGER Yves	Conseil régional d'Alsace
6	HENRICHS Agnès	Commune de Sainte-Croix-aux-Mines
7	MOUGINY Jacquy	Commune de Lièpvre
8	MOUSSIER Sylvie	Commune de Ribeauvillé
9	SCHERMESSER Louis	Commune de Stosswihr

Liste des excusés

Nbre	NOM, Prénom	Organisme
1	BAEUMLER Jean-Pierre	Syndicat mixte du pays Thur Doller
2	BELLICAM Marie-Joëlle	Chambre d'agriculture du Haut-Rhin
3	JUNG Marc	Communauté de communes de la région de Guebwiller
4	KAMMERER Laurent	Club alpin
5	KELLER Catherine	Chambre de commerce et d'industrie de Colmar
6	KLINKERT Jean	Agence de développement touristique
7	MULLER Yves	Ligue pour la protection des oiseaux
8	NICKLER Raymond	Commune de Mollau

ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie Sud Alsace Mulhouse et le Conseil général du Haut-Rhin.

ANNEXE 3.04 : Comptes rendus des réunions des groupes de concertation sectorielle

Des réunions de concertation sectorielles ont été organisées à deux reprises (avril/mai et octobre 2012) dans 6 des 7 secteurs du site Natura 2000. Les comptes rendus de ces réunions sont présentés ci-dessous :

Sommaire

SECTEUR DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES	21
SECTEUR DE THANNENKIRCH	30
SECTEUR DE FRELAND	37
SECTEUR DE SOULTZMATT	44
SECTEUR DU VIEIL-ARMAND	52
SECTEUR DE MOLLAU	60



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris Secteur de Sainte-Marie-aux-Mines

Compte rendu de la première réunion du groupe de concertation local

4 mai 2012 – Sainte-Croix-aux-Mines



Etaients présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BARTHOD Xavier	Office National des Forêts
BOUVIER Jean-François	Association spéléologique pour l'étude et la protection des anciennes mines
GEORGLER Bruno	Comité départemental de spéléologie du Haut-Rhin
GUILLAUME Christophe	Direction Départementale des Territoires
HENRICHS Agnès	Commune de Sainte-Croix-aux-Mines
JOUSSET Christian	Naturaliste
MULLER Marc	Office National des Forêts

Excusés :

WINTERHALTER Bernard	Agriculteur
----------------------	-------------

Ordre du jour

1. présentation de la démarche Natura 2000 ;
2. présentation du diagnostic sectoriel ;
3. déclinaison des objectifs et des préconisations de gestion.

Début de la réunion 18h

Antoine ANDRE présente le périmètre général du site Natura 2000 et les raisons qui ont motivées ce classement. La ZSC « Site à chauves-souris » s'étend sur 6 230 ha et concerne 25 communes. Le site a été découpé en 7 secteurs, afin d'optimiser la concertation dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Les anciennes mines du Val d'Argent abritent des chauves-souris durant la période hivernale, c'est-à-dire principalement entre le 15 octobre et le 15 avril. 37 cavités souterraines favorables aux chauves-souris ont été recensées dans le secteur Natura 2000 de Sainte-Marie-aux-Mines. L'espèce dominante est le Grand Murin, mais 7 autres espèces de chauves-souris fréquentent régulièrement les galeries.

Le périmètre Natura 2000 comprend les cavités souterraines ainsi que les territoires de chasse environnants de manière à ce que les chauves-souris puissent trouver des habitats forestiers favorables pour reconstituer leurs réserves en entrée et en sortie d'hibernation. Le Grand Murin, à l'instar de toutes les chauves-souris d'Europe se nourrit exclusivement d'insectes et contribuent ainsi à l'équilibre des écosystèmes.

Durant la période hivernale, en l'absence d'insecte, les chauves-souris se réfugient dans les milieux souterrains (anciennes mines, galeries militaires) où elles tombent en léthargie (quelques battements de cœur par minute et chute de la température corporelle). Les chauves-souris sont particulièrement sensibles à cette période de l'année. Des visites répétées dans les souterrains peuvent leur être fatales.

D'une manière générale, les chauves-souris apprécient un environnement bénéficiant d'une gestion extensive avec une mosaïque d'habitats structurée par des corridors naturels : haies, bosquets, fossés, ripisylves. Les chauves-souris et notamment le Grand Murin, affectionnent particulièrement les milieux forestiers. L'âge des peuplements, la stratification verticale de la végétation, le nombre d'essences forestières, le volume de bois mort et la présence d'arbres à cavités sont autant de facteurs qui vont conditionner le nombre et la diversité de chauves-souris dans une forêt.

Après avoir rappelé les principaux éléments du diagnostic sectoriel et les exigences écologiques des chauves-souris, Antoine ANDRE présente les 4 grands enjeux du site Natura 2000 :

1. la conservation des sites de mise bas, d'hibernation et de transit ;
2. la qualité et la surface des habitats de chasse et des corridors de vol des chauves-souris ;
3. la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la gestion quotidienne ;
4. la connaissance des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Pour chacun des enjeux, plusieurs objectifs ont été identifiés, afin de garantir à terme le bon état de conservation des espèces et de leurs habitats, en tenant compte du contexte socio-économique local. Les préconisations de gestion permettant d'atteindre ces objectifs ont également été présentées.

Les enjeux, objectifs et préconisations de gestion sont détaillés en annexe du présent compte rendu.

Pour assurer la quiétude des chauves-souris durant la période d'hibernation, Antoine ANDRE précise que des grilles pourront être installées aux entrées des cavités les plus sensibles. L'intégralité du montant des travaux pourra être pris en charge par des financements Natura 2000.

Bruno GEORGLER rappelle que certaines cavités ont déjà l'objet d'une fermeture. C'est le cas notamment de la mine Cobalt, Fontaine des Chouettes et Hénon 3.

Au sujet de la gestion forestière, Antoine ANDRE rappelle que le traitement irrégulier est favorable à la plupart des espèces de chauves-souris. Cela permet d'obtenir à terme une structuration étagée des peuplements propice à certaines espèces de chauves-souris, dites glaneuses, comme l'Oreillard roux et le Murin de Bechstein. Agnès HENRICHES précise que depuis la tempête de 1999, les plantations mono-spécifiques tendent à disparaître au profit de la régénération naturelle.

Concernant le nombre d'arbres gîtes et d'arbres morts à l'hectare, Marc MULLER signale que les forestiers sont de plus en plus équipés d'appareils permettant de compter précisément leur nombre lors des opérations de martelage.

Pour atteindre le nombre de 4 arbres morts par hectare, il est proposé notamment la non récolte des chablis isolés. Agnès HENRICHES témoigne de la difficulté de leur vente. Marc MULLER précise que cela varie d'une année à l'autre.

Le maintien d'arbres morts au sol et sur pied peut paraître aberrant aux yeux de certaines personnes. Ils jouent néanmoins un rôle fondamental dans l'équilibre forestier. Agnès HENRICHES estime qu'il y a un travail de sensibilisation du public à mener sur cette question.

Concernant la préservation des vergers, Agnès HENRICHES précise qu'ils sont pris en compte dans le cadre du plan paysage au niveau de la communauté de communes. Le plus difficile est de mettre en place des filières de valorisation des fruits.

L'église de Sainte-Croix-aux-Mines, située en dehors du périmètre Natura 2000 accueille une colonie de mise bas de Grand murin. Christian JOUSSET explique qu'une baisse des effectifs a été constatée après le traitement de la charpente et la mise en place d'un système anti pigeon. Les chauves-souris accèdent néanmoins toujours aux combles et les effectifs semblent à présent reprendre de l'ampleur.

Le secteur de crête situé entre le château de Faîte et la Tête de Violu est parsemé de vestiges de la guerre 14-18. Certains abris militaires présentent des galeries souterraines qui abritent chaque hiver des chauves-souris. Christian JOUSSET signale que ces galeries sont fragiles et que l'exploitation forestière passée aurait provoqué l'effondrement de certains souterrains. D'autre part, la fréquentation relativement importante de ces ouvrages a entraîné une baisse des effectifs de chauves-souris en hibernation.

Agnès HENRICHES rappelle qu'à partir de 2014, le site sera mis en valeur dans le cadre du pôle d'excellence rurale « Tourisme de mémoire 14-18 ». Il serait nécessaire d'intégrer la dimension « chauves-souris » à ce projet.

Christian JOUSSET propose de repérer les sites à enjeux et de les écarter des visites. Une autre solution serait de poser des grilles quelques mètres après les entrées des galeries. Cela permettrait aux visiteurs d'entrer dans les ouvrages en béton et de voir les entrées de galeries, sans pour autant y pénétrer, afin d'assurer la quiétude des chauves-souris et la sécurité du public.

Au sujet des visites des galeries minières, Bruno GEORGLER et Jean-François BOUVIER confirment que les seules faisant l'objet de visites guidées sont les mines Saint-Louis-Eisenthür, Gabe-Gottes, Saint-Barthélemy et Saint-Jean. Cette dernière fait partie du Parc Tellure où les visites en période hivernale sont exceptionnelles. D'autre part, Bruno GEORGLER précise que les chauves-souris ne sont pas présentes sur les parois dans les cavités ouvertes au public, mais se réfugient dans les fissures.

Concernant la pratique de la spéléologie, Bruno GEORGLER précise qu'une convention relie le Comité départemental de Spéléologie du Haut-Rhin et le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace. Les cavités les plus fréquentées par les chauves-souris ne sont pas celles qui sont visitées par les spéléologues.

Pour conclure la réunion, Antoine ANDRE rappelle qu'un comité de pilotage se tiendra au mois de juin, lorsque toutes les réunions de concertation locale auront eu lieu. A cette occasion, le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les préconisations de gestion seront validés. En septembre, une nouvelle série de réunions de concertation locale sera organisée pour présenter la charte Natura 2000 et pour prioriser les actions à l'échelle du secteur.

Le calendrier prévisionnel est présenté ci-dessous :

Calendrier prévisionnel

Avril 2012	1^{ère} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation du diagnostic- présentation des enjeux et des objectifs- présentation des préconisations de gestion
Juin 2012	1^{er} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation du diagnostic, des enjeux, objectifs et préconisations
Septembre 2012	2^{ème} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation des actions à mettre en œuvre- priorisation des actions- présentation de la charte Natura 2000
Novembre 2012	2^{ème} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation des fiches actions, des cahiers des charges des contrats Natura 2000, de la programmation des actions et de la charte Natura 2000- validation du document d'objectifs- élection du président du comité de pilotage et délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs

Fin de la réunion 20h



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris Secteur de Sainte-Marie-aux-Mines

Compte rendu de la deuxième réunion du groupe de concertation local

17 octobre 2012 – Sainte-Croix-aux-Mines



Etaients présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BOUVIER Jean-François	Association spéléologique pour l'étude et la protection des anciennes mines
DOLIDON Nicolas	Office National des Forêts
GUILLAUME Christophe	Direction Départementale des Territoires
HENRICHS Agnès	Commune de Sainte-Croix-aux-Mines
JOUSSET Christian	Spécialiste chauves-souris / Enseignant forestier

Excusés :

BELLICAM Marie-Joelle	Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
THEPAUT Erwann	Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Ordre du jour

1. présentation du projet de charte Natura 2000 ;
2. discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur.

Début de la réunion 18h45

1. Présentation du projet de charte Natura 2000

➤ Engagements et recommandations en milieux forestiers

Jean-François BOUVIER Les engagements relatifs aux arbres biologiques (arbres morts et arbres à cavités) semblent difficilement contrôlables.

Nicolas DOLIDON Les arbres biologiques sont enregistrés lors des opérations de martelage. En 2011, 980 arbres « bio » ont ainsi été inventoriés à l'échelle de l'unité territoriale de Ribeauvillé.

Antoine ANDRÉ Cet engagement ne repose pas sur un contrôle sur place de la présence des arbres à cavités et des arbres morts. En signant la charte, le propriétaire s'engage à maintenir ces arbres. Ce sont les gestionnaires forestiers qui veilleront à les préserver lors des opérations de martelage.

➤ Engagements relatifs aux milieux ouverts

Nicolas DOLIDON Est-ce qu'il y a une limite de surface pour les coupes rases ?

Antoine ANDRÉ L'objectif est d'assurer un cordon de végétation continue le long des cours d'eau. Certaines espèces de chauves-souris sont en effet très sensibles aux discontinuités des corridors verts.

➤ Engagements relatifs aux sites d'hibernation et de transit des chauves-souris

Christophe GUILLAUME Est-ce que les activités spéléo sont fréquentes durant la période d'hibernation des chauves-souris entre octobre et avril ?

Jean-François BOUVIER De façon générale, il y a peu d'activités durant cette période. Le problème provient surtout des visiteurs qui fréquentent les cavités sans en informer la gendarmerie.
Concernant la recommandation visant à prendre un arrêté municipal pour interdire l'accès aux cavités, cette mesure n'est pas partagée par le comité départemental de spéléologie.

Antoine ANDRÉ Certaines communes se posent la question de prendre un arrêté municipal accompagné d'une signalisation spécifique afin de désengager leur responsabilité en cas d'accident dans une cavité. Une signalisation sur place serait néanmoins suffisante d'après une analyse juridique réalisée

par la Préfecture du Haut-Rhin.

- Agnès HENRICHES La signalisation sur place a une durée de vie limitée par le vandalisme. L'arrêté quant à lui est toujours applicable. D'autre part, le côté réglementaire peut également avoir un effet dissuasif sur le visiteur. Une autre solution serait d'interdire l'accès aux cavités d'octobre à avril pour améliorer la quiétude des chauves-souris.
- Jean-François BOUVIER Ce type d'interdiction pourrait avoir un impact économique car à cette période de l'année, il n'y a pas beaucoup d'activités possibles pour les touristes dans la vallée.
- Christian JOUSSET Si un arrêté devait être pris, les cavités concernées par des activités touristiques pourraient être exclues du champ d'interdiction.
- Antoine ANDRÉ Pour le reste des cavités, les activités encadrées par le comité de spéléologie du Haut-Rhin et les visites à visée scientifique pourraient être autorisées dans l'arrêté.
- Jean-François BOUVIER La recommandation de la charte « Limiter au maximum l'accès aux cavités durant la période d'hibernation des chauves-souris » est très contraignante. Elle s'apparente d'ailleurs à la recommandation sur la prise d'un arrêté municipal interdisant l'accès au public. Il est envisagé de fusionner ces deux recommandations et d'en modérer le sens.
- Christian JOUSSET Depuis que la mine Saint-Louis a été ouverte aux touristes, les chauves-souris sont allées se réfugier plus en profondeur pour rechercher la quiétude. Dans les autres cavités, il est nécessaire de limiter au maximum les visites hivernales.
- Jean-François BOUVIER La priorité devrait être mise sur la pérennisation des entrées de cavités car un certain nombre d'entre elles sont en train de s'effondrer.
- Christian JOUSSET Il serait également nécessaire d'informer et de sensibiliser les gestionnaires forestiers pour la prise en compte de la fragilité des sous-sols et des entrées de cavités souterraines.
- Antoine ANDRÉ Une réunion de travail sur la fréquentation des cavités souterraines sera organisée au courant de l'année 2013.

2. Discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur

- Nicolas DOLIDON Il est important que les informations relatives aux colonies de chauves-souris remontent auprès de l'ONF afin que les arbres les abritant puissent être préservés.
- Agnès HENRICHES Des opérations de sensibilisation pourraient être envisagées, notamment auprès des écoles.
- Christian JOUSSET Il y aurait également des interventions à réaliser auprès des lycées agricoles de Sainte-Marie-aux-Mines, Rouffach et Wintzenheim ainsi qu'auprès des ouvriers sylvicoles (bûcherons et débardeurs).
- Nicolas DOLIDON Le fait d'associer le personnel de l'ONF aux comptages des chauves-souris est très positif. C'est un bon moyen de sensibiliser les gestionnaires forestiers. Dans certains secteurs des agents de l'ONF se joignent déjà aux bénévoles du Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace chargés du suivi des populations de chauves-souris. Cela pourrait être étendu plus largement.

Fin de la réunion 20h



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur de Thannenkirch

Compte rendu de la première réunion du groupe de concertation local

18 avril 2012 – Thannenkirch



Etaient présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BIHL Hubert	Commune de Thannenkirch
BIHL Pierre	Commune de Bergheim
DUBUC Cyril	Brigade Verte de Sigolsheim
NÉAULT Florent	Office National des Forêts
GUILLAUME Christophe	Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
LÉGER François	Expert naturaliste
MULLER Marc	Office National des Forêts
WEBER Jean-Paul	Brigade Verte de Sigolsheim

Excusés :

BOEHLY Jean-Marie	Fédération de Chasse du Haut-Rhin
-------------------	-----------------------------------

Ordre du jour

1. présentation de la démarche Natura 2000 ;
2. présentation du diagnostic sectoriel ;
3. déclinaison des objectifs et des préconisations de gestion.

Début de la réunion 17h30

Antoine ANDRE présente le périmètre général du site Natura 2000 et les raisons qui ont motivées ce classement. La ZSC « Site à chauves-souris » s'étend sur 6 230 ha et concerne 25 communes. Le site a été découpé en 7 secteurs afin d'optimiser la concertation dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le secteur de Thannenkirch abrite une colonie de mise bas de Grand Murin, une espèce d'intérêt communautaire dont la préservation a été jugée nécessaire à l'échelle du territoire européen. Les combles de l'église de Thannenkirch accueillent jusqu'à 200 femelles à partir du mois mai et jusqu'à la fin juillet, période à laquelle les femelles et les jeunes se dispersent. Le périmètre Natura 2000 comprend l'église mais également les territoires de chasse favorables autour de la colonie (forêts de feuillus, pâtures, prés de fauche, vergers, etc.). Le Grand Murin comme toutes les chauves-souris d'Europe se nourrissent exclusivement d'insectes et contribuent ainsi à l'équilibre des écosystèmes.

Durant la période hivernale, en l'absence d'insecte, les chauves-souris se réfugient le plus souvent dans les milieux souterrains (anciennes mines, galeries militaires) où elles tombent en léthargie (quelques battements de cœur par minute et chute de la température corporelle). Les chauves-souris sont particulièrement sensibles à cette période de l'année. Des visites répétées dans les souterrains peuvent leur être fatales.

Aucun site d'hibernation d'importance n'a été découvert à ce jour dans le secteur de Thannenkirch. François LEGER informe néanmoins de l'existence d'une cavité souterraine qui pourrait être favorable aux chauves-souris dans la zone du Rotzel mais les chauves-souris ne semblent pas la fréquenter.

D'une manière générale, les chauves-souris apprécient un environnement bénéficiant d'une gestion extensive avec une mosaïque d'habitats structurée par des corridors naturels : haies, bosquets, fossés, ripisylves. Les chauves-souris et notamment le Grand Murin, affectionnent particulièrement les milieux forestiers. L'âge des peuplements, la stratification verticale de la végétation, le nombre d'essences forestières, le volume de bois mort et la présence d'arbres à cavités sont autant de facteurs qui vont conditionner le nombre et la diversité de chauves-souris dans une forêt.

Après avoir rappelé les principaux éléments du diagnostic sectoriel et les exigences écologiques des chauves-souris, Antoine ANDRE présente les 4 grands enjeux du site Natura 2000 :

5. la conservation des sites de mise bas, d'hibernation et de transit ;
6. la qualité et la surface des habitats de chasse et des corridors de vol des chauves-souris ;
7. la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la gestion quotidienne ;
8. la connaissance des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Pour chacun des enjeux, plusieurs objectifs ont été identifiés afin de garantir à terme le bon état de conservation des espèces et de leurs habitats en tenant compte du contexte socio-économique local. Les préconisations de gestion permettant d'atteindre ces objectifs ont également été présentées.

Les enjeux, objectifs et préconisations de gestion sont détaillés **en annexe** du présent compte rendu.

Concernant l'objectif 3.3, Marc MULLER suggère de remplacer la préconisation de gestion suivante : « En cas de plantations, **choisir** des essences autochtones. » par « En cas de plantations, **privilégier** des essences autochtones. »

Hubert BIHL se demande comment ces préconisations de gestion seront prises en compte dans la gestion forestière.

Florent NEAULT et Marc MULLER précisent que les orientations Natura 2000 seront proposées à la commune lors de la révision de l'aménagement forestier ou sous d'une forme d'un avenant.

Pierre BIHL se questionne sur les changements qu'induiront les orientations Natura 2000 par rapport à ce qui se fait actuellement.

Florent NEAULT répond que la plupart des préconisations de gestion proposées par Natura 2000 sont déjà intégrées dans la gestion courante des forêts.

Antoine ANDRE précise qu'on cherchera principalement à augmenter la densité d'arbres morts et d'arbres à cavités sans pour autant faire baisser les revenus de la commune liés à l'exploitation forestière. En effet, les arbres visés ont en général peu de valeur économique. Dans le cas contraire les tiges pourront être indemnisées via des contrats Natura 2000. Il sera également proposé d'augmenter la part de futaie irrégulière lors de la révision de l'aménagement forestier.

François LEGER et Hubert BIHL évoquent l'état de certains vergers qui ne sont plus entretenus faute d'intérêt de la part de leurs propriétaires. L'enrichissement des parcelles concernées et le non remplacement des plus vieilles tiges risque de causer leur disparition. Une importante campagne de plantation a été récemment réalisée mais la stimulation des propriétaires pour entretenir leurs vergers n'a pas eu l'effet escompté.

Pour terminer la réunion, Antoine ANDRE rappelle qu'un comité de pilotage se tiendra au mois de juin lorsque toutes les réunions de concertation locale seront passées. A cette occasion, le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les préconisations de gestion seront validés. En septembre une nouvelle série de réunions de concertation locale sera organisée pour présenter la charte Natura 2000 et pour prioriser les actions à l'échelle du secteur.

Le calendrier prévisionnel est présenté ci-dessous :

Calendrier prévisionnel

Avril 2012	1^{ère} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation du diagnostic- présentation des enjeux et des objectifs- présentation des préconisations de gestion
Juin 2012	1^{er} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation du diagnostic, des enjeux, objectifs et préconisations
Septembre 2012	2^{ème} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation des actions à mettre en œuvre- priorisation des actions- présentation de la charte Natura 2000
Novembre 2012	2^{ème} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation des fiches actions, des cahiers des charges des contrats Natura 2000, de la programmation des actions et de la charte Natura 2000- validation du document d'objectifs- élection du président du comité de pilotage et délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs

Fin de la réunion 19h30



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur de Thannenkirch

Compte rendu de la deuxième réunion du groupe de concertation local

29 octobre 2012 – Thannenkirch



Etaient présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BAROTTE Philippe	Brigade Verte
BIHL Hubert	Commune de Thannenkirch
BIHL Luc	Amis du Taennchel
MARCHAND Jean-Pierre	Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
WELSCHINGER Claude	Commune de Bergheim

Excusés :

BELLICAM Marie-Joelle	Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
THEPAUT Erwann	Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Ordre du jour

1. présentation du projet de charte Natura 2000 ;
2. discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur.

Début de la réunion 18h30

1. Présentation du projet de charte Natura 2000

Synthèse des principaux échanges :

➤ Engagements sur l'ensemble du site Natura 2000

Claude WELSCHINGER Est-ce que le périmètre du site Natura 2000 a été validé par les communes ?

Antoine ANDRÉ Dans le cadre de la procédure de création du périmètre Natura 2000 « chauves-souris », les services de l'État ont adressé en 2006 un courrier de consultation à l'ensemble des communes concernées. Ces dernières ont été invitées en retour à transmettre leur avis sur le périmètre. Les limites du site Natura 2000 ainsi que les motifs de classement ont fait l'objet d'un arrêté ministériel datant du 27 mai 2009. Le périmètre est à présent figé.

Jean-Pierre MARCHAND La DDT transmettra à la commune de Bergheim la fiche administrative correspondante.

3. Discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur

Luc BIHL Il y a deux sources qui ne sont plus captées et qui pourraient être favorables aux chauves-souris. Des aménagements spécifiques seraient peut-être à prévoir. D'autre part, dans l'ancienne carrière du Wurtzel située sur le ban communal de Bergheim, il existe deux bâtiments désaffectés ainsi qu'une tour qui pourraient également être aménagés pour les chauves-souris.

Antoine ANDRÉ Il serait nécessaire d'organiser une visite de terrain pour évaluer la potentialité d'accueil des anciennes sources et des bâtiments de la carrière pour les chauves-souris.

Luc BIHL Sur le site de la carrière, un panneau d'information sur les chauves-souris pourrait être installé en plus des deux panneaux sur la géologie qui sont déjà en cours de réalisation. Le soutien technique du Parc serait nécessaire ainsi que celui d'autres associations spécialisées telles que le GEPMA et le CPIE des Hautes-Vosges.

Hubert BIHL

Une signalisation pourrait être installée dans l'église à l'attention des employés communaux sous réserve de l'accord du conseil de fabrique. La nature du message sera à définir ultérieurement.

Il y aurait également un aménagement à réaliser au niveau du plancher des combles qui n'est plus très stable.

Fin de la réunion 20h



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur de Fréland

Compte rendu de la première réunion du groupe de concertation local

15 mai 2012 – Fréland



Etaients présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BARADEL Jean-Claude	Agriculteur
BARLIER Jean-Louis	Commune de Fréland
BARLIER Simone	Agricultrice
BARLIER Vincent	Syndicat agricole
CLAUDEPIERRE Roger	Club Vosgien
COUTY Christian	Agriculteur
DIDIERJEAN Bruno	Agriculteur
GUILLAUME Christophe	Direction Départementale des Territoires
HENRY Francis	Agriculteur
MULLER Marc	Office National des Forêts
PHILIPPS Christian	Office National des Forêts

Excusés :

-	
---	--

Ordre du jour

1. présentation de la démarche Natura 2000 ;
2. présentation du diagnostic sectoriel ;
3. déclinaison des objectifs et des préconisations de gestion.

Début de la réunion 19h30

Antoine ANDRE présente le périmètre général du site Natura 2000 et les raisons qui ont motivées ce classement. La ZSC « Site à chauves-souris » s'étend sur 6 230 ha et concerne 25 communes. Le site a été découpé en 7 secteurs, afin d'optimiser la concertation dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le secteur de Fréland abrite une colonie de mise bas de Grand Murin, une espèce d'intérêt communautaire dont la préservation a été jugée nécessaire à l'échelle du territoire européen. Les combles de l'église de Fréland accueillent jusqu'à 650 femelles à partir du mois mai et jusqu'à la fin juillet, période à laquelle les femelles et les jeunes se dispersent. Il s'agit de la deuxième colonie alsacienne en terme d'effectifs. Le périmètre Natura 2000 comprend l'église, mais également les territoires de chasse favorables autour de la colonie (forêts de feuillus, pâtures, prés de fauche, vergers, etc.). Le Grand Murin, à l'instar de toutes les chauves-souris d'Europe, se nourrit exclusivement d'insectes et contribue ainsi à l'équilibre des écosystèmes.

Durant la période hivernale, en l'absence d'insecte, les chauves-souris se réfugient le plus souvent dans les milieux souterrains (anciennes mines, galeries militaires) où elles tombent en léthargie (quelques battements de cœur par minute et chute de la température corporelle). Les chauves-souris sont particulièrement sensibles à cette période de l'année. Des visites répétées dans les souterrains peuvent leur être fatales.

Aucune cavité souterraine n'a été recensée à ce jour dans le secteur de Fréland.

D'une manière générale, les chauves-souris apprécient un environnement bénéficiant d'une gestion extensive avec une mosaïque d'habitats structurée par des corridors naturels : haies, bosquets, fossés, ripisylves. Les chauves-souris et notamment le Grand Murin, affectionnent particulièrement les milieux forestiers. L'âge des peuplements, la stratification verticale de la végétation, le nombre d'essences forestières, le volume de bois mort et la présence d'arbres à cavités sont autant de facteurs qui vont conditionner le nombre et la diversité de chauves-souris dans une forêt.

Après avoir rappelé les principaux éléments du diagnostic sectoriel et les exigences écologiques des chauves-souris, Antoine ANDRE présente les 4 grands enjeux du site Natura 2000 :

9. la conservation des sites de mise bas, d'hibernation et de transit ;
10. la qualité et la surface des habitats de chasse et des corridors de vol des chauves-souris ;
11. la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la gestion quotidienne ;
12. la connaissance des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Pour chacun des enjeux, plusieurs objectifs ont été identifiés afin de garantir à terme le bon état de conservation des espèces et de leurs habitats en tenant compte du contexte socio-économique local. Les préconisations de gestion permettant d'atteindre ces objectifs ont également été présentées.

Les enjeux, objectifs et préconisations de gestion sont détaillés **en annexe** du présent compte rendu.

Les mesures agri-environnementales dont bénéficient déjà la plupart des exploitants agricoles intègrent une grande partie des préconisations de gestion Natura 2000.

Au sujet des traitements vermifuges, Antoine ANDRE rappelle que certaines molécules comme l'ivermectine sont très toxiques et contaminent la chaîne alimentaire à large échelle. Des produits tout aussi efficaces et moins nocifs peuvent être utilisés. Un groupe de travail associant les vétérinaires pourra être mis en place pour discuter de cette question.

Concernant la préservation des vergers, Simone BARLIER témoigne de la forte pression des ongulés sauvages qui cause notamment des dommages sur les jeunes arbres fruitiers.

Jean-Claude BARADEL fait remarquer que le maintien de zones non fauchées aux alentours des fossés humides n'est pas compatible avec le cahier des charges « Espaces d'intérêt général » qui engage l'exploitant agricole à entretenir les parcelles jusqu'à leurs limites, fossés et rigoles compris.

Plusieurs membres du groupe de concertation font part de leurs inquiétudes au sujet de l'évaluation des incidences, notamment au sujet de frais d'expertise pour réaliser les études d'incidence.

Christophe GUILLAUME informe que l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 a pour objectif d'assurer la compatibilité des nouveaux projets avec les enjeux faunistiques et floristiques propres au site Natura 2000. Le dossier d'évaluation des incidences est proportionnel à l'importance du projet. Pour des travaux qui présentent peu d'impacts sur les milieux naturels et les espèces, l'étude d'incidence prend la forme d'un formulaire simplifié à remplir avec l'aide de la DDT. Dans ce cas de figure, qui est le plus fréquent, il n'y a pas de frais d'expertise à engager.

Antoine ANDRE rappelle qu'un comité de pilotage se tiendra au mois de juin lorsque toutes les réunions de concertation locale seront passées. A cette occasion, le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les préconisations de gestion seront validés. En septembre une nouvelle série de réunions de concertation locale sera organisée pour présenter la charte Natura 2000 et pour prioriser les actions à l'échelle du secteur.

Le calendrier prévisionnel est présenté ci-dessous :

Avril 2012	1^{ère} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation du diagnostic- présentation des enjeux et des objectifs- présentation des préconisations de gestion
Juin 2012	1^{er} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation du diagnostic, des enjeux, objectifs et préconisations
Septembre 2012	2^{ème} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation des actions à mettre en œuvre- priorisation des actions- présentation de la charte Natura 2000
Novembre 2012	2^{ème} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation des fiches actions, des cahiers des charges des contrats Natura 2000, de la programmation des actions et de la charte Natura 2000- validation du document d'objectifs- élection du président du comité de pilotage et délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs

Pour conclure la réunion Jean-Louis BARLIER invite les participants à se retrouver autour d'un verre de l'amitié offert par la commune de Fréland.

Fin de la réunion 21h30



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur de Fréland

Compte rendu de la deuxième réunion du groupe de concertation local

23 octobre 2012 – Fréland



Etaients présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BARLIER Jean-Louis	Commune de Fréland
CLAUDEPIERRE Roger	Club Vosgien « section Brézouard »
DUBUC Cyril	Brigade Verte
GIOVANNI Francis	GAEC de la Chèvrerie du Bambois
HENRY Francis	GAEC d'Ongrange
LOING Clément	Commune de Lapoutroie
MARCHAND Jean-Pierre	Direction Départementale des Territoires
PHILIPPS Christian	Office National des Forêts

Excusés :

BELLICAM Marie-Joelle	Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
THEPAUT Erwann	Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Ordre du jour

1. présentation du projet de charte Natura 2000 ;
2. discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur.

Début de la réunion 19h45

1. Présentation du projet de charte Natura 2000

➡ Engagements et recommandations en milieux forestiers

- Jean-Louis BARLIER Les engagements proposés relèvent des bonnes pratiques. La gestion sylvicole courante en tient déjà compte.
- Francis GIOVANNI Est-ce qu'une évaluation de l'efficacité du dispositif Natura 2000 sera réalisée ?
- Antoine ANDRÉ Le document d'objectifs aura une durée d'application de 12 ans. Arrivé à échéance, il sera évalué afin de vérifier si les actions mises en œuvre ont permis d'atteindre les objectifs de conservation des espèces et de leurs habitats.
- Francis GIOVANNI Si l'évaluation de l'état de conservation est réalisée après l'exploitation d'une parcelle, cela risque de dégrader la note car les engins de débardage peuvent causer des dégâts.
- Christian PHILIPPS Les traces d'exploitation forestière s'effacent vite. En moins d'une année, la nature reprend sa place.
- Antoine ANDRÉ L'évaluation est réalisée à l'échelle de l'ensemble du site Natura 2000.

➡ Engagements et recommandations relatifs aux milieux ouverts

- Francis GIOVANNI Concernant l'engagement sur la préservation des vergers, il faut signaler que les tentatives de plantations d'arbres fruitiers se sont soldées par un échec du fait de la forte pression du cerf et du campagnol terrestre.
- Clément LOING Au sujet de la recommandation sur les traitements antiparasitaires, les agriculteurs de Fréland sont passés en agriculture biologique et de ce fait l'utilisation de ces produits est limitée.
- Francis GIOVANNI Les chèvres sont sensibles aux nématodes. Des fortes doses de vermifuges ont été prescrites par le passé ce qui a causé une résistance de ces parasites à ces produits. De nombreux moyens de lutte biologique ont été testés mais la seule substance efficace reste l'Ivermectine avec un

traitement deux fois par an. Par précaution, les chèvres restent enfermées pendant deux jours afin de limiter les impacts sur la chaîne alimentaire.

Jean-Louis BARLIER

Quelles sont les contraintes pour les agriculteurs ?

Antoine ANDRÉ

C'est le signataire de la charte qui est tenu de respecter les engagements sur les terrains dont il est propriétaire. Dans le cas des parcelles agricoles appartenant à la commune et louées aux agriculteurs, les engagements de la charte ne sont pas plus contraignant que les cahiers des charges des mesures agri-environnementales.

4. Discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur

Jean-Louis BARLIER

Le plancher des combles de l'église va être traité.

Francis GIOVANNI

Des opérations de sensibilisation pourraient être envisagées, notamment auprès des écoles.

Christian PHILIPPS

Une soirée projection pourrait être organisée suivie d'une sortie sur le terrain.

Il serait également nécessaire que les arbres fréquentés par les chauves-souris soient signalés à l'ONF pour qu'ils soient préservés.

Francis GIOVANNI

La question des traitements vermifuges alternatifs devrait également être abordée.

Fin de la réunion 21h30



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur de Soultzmatt

Compte rendu de la première réunion du groupe de concertation local

2 mai 2012 – Soultzmatt



Etaient présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BELLICAM Marie-Joëlle	Chambre d'agriculture du Haut-Rhin
BICKEL Jean-Marc	Commune de Soultzmatt
FUCHS Nelly	Agricultrice
KRUST Nicolas	Brigade Verte de Soultz
LAULER Jean-Marie	Office National des Forêts
MARCHAND Jean-Pierre	Direction départementale des territoires
MICHEL Claude	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
MOYSES Rémy	Club Vosgien de Rouffach
MULLER Marc	Office National des Forêts
PINEAU Jérôme	Office National des Forêts

Excusés :

-	
---	--

Ordre du jour

1. présentation de la démarche Natura 2000 ;
2. présentation du diagnostic sectoriel ;
3. déclinaison des objectifs et des préconisations de gestion.

Début de la réunion 19h30

Antoine ANDRE présente le périmètre général du site Natura 2000 et les raisons qui ont motivées ce classement. La ZSC « Site à chauves-souris » s'étend sur 6 230 ha et concerne 25 communes. Le site a été découpé en 7 secteurs afin d'optimiser la concertation dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le secteur de Soultzmatt abrite l'unique site de transit du Minioptère de Schreibers en Alsace, une espèce d'intérêt communautaire dont la préservation a été jugée nécessaire à l'échelle du territoire européen. L'espèce fréquente une ancienne mine de fer lors de ces haltes migratoires au printemps et en automne. Jusqu'à 175 ind. ont été comptés simultanément. Durant la période hivernale, 8 autres espèces de chauves-souris ont été identifiées dans les 4 cavités souterraines qui ont été recensées. Le périmètre Natura 2000 comprend l'ancienne mine qui abrite les Minioptères, ainsi que les territoires de chasse favorables autour de la cavité (forêts de feuillus, pâtures, près de fauche, vergers, etc.).

Au cours de l'hiver, en l'absence d'insecte, les chauves-souris se réfugient le plus souvent dans les milieux souterrains (anciennes mines, galeries militaires) où elles tombent en léthargie (quelques battements de cœur par minute et chute de la température corporelle). Les chauves-souris sont particulièrement sensibles à cette période de l'année. Des visites répétées dans les souterrains peuvent leur être fatales.

Durant ces haltes migratoires, le Minioptère de Schreibers est tout aussi sensible aux dérangements, même si les individus tombent rarement en sommeil profond.

D'une manière générale, les chauves-souris apprécient un environnement bénéficiant d'une gestion extensive avec une mosaïque d'habitats structurée par des corridors naturels : haies, bosquets, fossés, ripisylves. Les chauves-souris et notamment le Grand Murin, affectionnent particulièrement les milieux forestiers. L'âge des peuplements, la stratification verticale de la végétation, le nombre d'essences forestières, le volume de bois mort et la présence d'arbres à cavités sont autant de facteurs qui vont conditionner le nombre et la diversité de chauves-souris dans une forêt.

Après avoir rappelé les principaux éléments du diagnostic sectoriel et les exigences écologiques des chauves-souris, Antoine ANDRE présente les 4 grands enjeux du site Natura 2000 :

13. la conservation des sites de mise bas, d'hibernation et de transit ;
14. la qualité et la surface des habitats de chasse et des corridors de vol des chauves-souris ;
15. la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la gestion quotidienne ;
16. la connaissance des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Pour chacun des enjeux, plusieurs objectifs ont été identifiés afin de garantir à terme le bon état de conservation des espèces et de leurs habitats en tenant compte du contexte socio-économique local. Les préconisations de gestion permettant d'atteindre ces objectifs ont également été présentées.

Les enjeux, objectifs et préconisations de gestion sont détaillés en annexe du présent compte rendu.

Le site abritant les Minoptères de Schreibers fait l'objet de suivis réguliers assurés par le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace. Nicolas KRUST précise que le site est également visité par des minéralogistes puisqu'une personne a déjà été croisée à l'entrée de la mine.

Concernant la gestion forestière, il est préconisé de favoriser le développement de lisières complexes et structurées. Jean-Marc BICKEL précise que ces zones intermédiaires sont pour la plupart des propriétés privées et donc, leur gestion ne relève pas du régime forestier. Cette réflexion pourrait être engagée en concertation avec les propriétaires concernés et les exploitants agricoles.

Au sujet des arbres gîtes en forêt (arbres à cavités, fissurés ou à écorces décollées), il est proposé de tendre vers 6 arbres à l'hectare. Jérôme PINEAU souligne que ces arbres sont déjà conservés systématiquement lorsqu'ils sont identifiés.

Les habitats associés aux milieux forestiers, tels que les mares, les ruisseaux et les clairières sont favorables aux chauves-souris. Il est donc préconisé de les préserver. Jean-Marc BICKEL informe qu'une mare pédagogique a été créée avec l'ONF, non loin de l'espace des sources à Soultzmatt.

En matière de gestion des milieux ouverts, les ripisylves, les haies, bosquets et vergers sont des éléments structurant permettant de relier les milieux ouverts aux espaces forestiers. Les chauves-souris les utilisent pour chasser, se repérer et se protéger des prédateurs. Marie-Joëlle BELLICAM souligne que la préservation des éléments paysagers est déjà intégrée dans les cahiers des charges des mesures agri-environnementales.

Jean-Marc BICKEL relève une incohérence du périmètre Natura 2000 qui est censé exclure les zones urbanisées et à urbaniser. La zone située derrière l'ancienne décharge de la Gauchmatt a été identifiée comme étant à urbaniser bien avant la définition du zonage Natura 2000. Cette zone n'est pas pour autant exclue du périmètre Natura 2000.

Après vérification du document d'urbanisme de la commune de Soultzmatt, le secteur en question a en effet fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

Antoine ANDRE rappelle qu'un comité de pilotage se tiendra au mois de juin lorsque toutes les réunions de concertation locale seront passées. A cette occasion, le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les préconisations de gestion seront validés. En septembre une nouvelle série de réunions de concertation locale sera organisée pour présenter la charte Natura 2000 et pour prioriser les actions à l'échelle du secteur.

Le calendrier prévisionnel est présenté ci-dessous :

Avril 2012	1^{ère} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation du diagnostic- présentation des enjeux et des objectifs- présentation des préconisations de gestion
Juin 2012	1^{er} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation du diagnostic, des enjeux, objectifs et préconisations
Septembre 2012	2^{ème} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation des actions à mettre en œuvre- priorisation des actions- présentation de la charte Natura 2000
Novembre 2012	2^{ème} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation des fiches actions, des cahiers des charges des contrats Natura 2000, de la programmation des actions et de la charte Natura 2000- validation du document d'objectifs- élection du président du comité de pilotage et délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs

Pour conclure la réunion Jean-Marc BICKEL invite les participants à se retrouver autour d'un verre de l'amitié offert par la commune de Soultzmatt.

Fin de la réunion 21 h.



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur de Soultzmatt

Compte rendu de la deuxième réunion du groupe de concertation local

26 octobre 2012 – Soultzmatt



Etaient présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BICKEL Jean-Marc	Commune de Soultzmatt
GAERING Jean-Claude	Commune d'Orschwihr
HECK Raymond	Commune de Soultzmatt
KRUST Nicolas	Brigade Verte de Soultz
LARGE Michel	Office National des Forêts
LECHLEITER Joëlle	Commune de Rouffach
MOYSES Rémy	Club Vosgien de Rouffach
MULLER Marc	Office National des Forêts

Excusés :

BELLICAM Marie-Joelle	Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
THEPAUT Erwann	Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Ordre du jour

1. présentation du projet de charte Natura 2000 ;
2. discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur.

Début de la réunion 18h30

1. Présentation du projet de charte Natura 2000

Synthèse des principaux échanges :

➤ Engagements sur l'ensemble du site Natura 2000

Jean-Claude GAERING Concernant l'engagement 2, le GEPMA qui s'occupe du suivi des chauves-souris, n'informe plus la commune des résultats des comptages.

Antoine ANDRÉ Cette remarque a été relayée auprès du GEPMA après la première réunion de concertation.

➤ Engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers

Jean-Marc BICKEL Au sujet du premier engagement, les arbres à cavités sont déjà préservés par l'ONF.

Marc MULLER Actuellement, l'ONF propose aux communes de préserver un arbre « bio » et un arbre mort à l'hectare au titre de la biodiversité. Dans le cadre du site Natura 2000 « chauves-souris », on cherchera à tendre vers 6 arbres gîte et 4 arbres morts par hectare.

Joëlle LECHLEITER Dans l'engagement relatif aux ripisylves, il faudra ajouter la phrase « sauf impératif de sécurité ».

Nicolas KRUST Les ripisylves sont souvent localisées dans les petites propriétés privées. Est-ce que les propriétaires privés ont été associés à la réflexion ?

Antoine ANDRÉ Les propriétaires bénéficiant d'un plan simple de gestion (grandes propriétés forestières) ont été invités aux réunions de concertation ainsi que l'ensemble des exploitants agricoles concernés.

Nicolas KRUST Existe-t-il une surface minimale pour adhérer à la charte ?

Jean-Marc BICKEL Un propriétaire doit avoir au minimum 1 ha en Natura 2000 pour signer la charte. Concernant le maintien d'une ambiance forestière dans un périmètre de 30 m autour des cavités souterraines, l'ONF n'effectue plus de coupes rases depuis longtemps.

Marc MULLER Dans certains cas, les modes de régénération des peuplements peuvent s'apparenter à des coupes rases mais sur de très petites surfaces.

➡ Engagements et recommandations relatifs aux milieux ouverts

Jean-Marc BICKEL Concernant le maintien des haies, un défrichement a été constaté dans le vallon de Wintzfelden.

Nicolas KRUST Il s'agit en fait d'une rénovation pastorale visant à rouvrir des milieux qui se sont enrichis suite à la déprise agricole.

Antoine ANDRÉ Ces travaux respectent un cahier des charges bien précis qui prend à priori en compte les enjeux en matière de biodiversité.

Nicolas KRUST Concernant le maintien de haies, les discontinuités seront inévitables puisque les petites propriétés ne sont pas éligibles à la charte.

Jean-Marc BICKEL Il faudra préciser ce qu'on entend par coupe rase en terme de surface.

5. Discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur

Antoine ANDRÉ La quiétude est un élément important à prendre en compte dans la cavité abritant les minioptères. Quelles actions pourraient être mises en œuvre ?

Jean-Marc BICKEL La mise en place de panneaux d'interdiction de pénétrer dans les cavités souterraines pourrait avoir

Raymond HECK Cela ne semble pas être la bonne solution.

Jean-Claude GAERING La fermeture avec une grille n'est pas adaptée au minioptère et un périmètre grillagé aurait un effet incitatif. La prise d'un arrêté pourrait être une solution avec un panneau de signalisation mis en place à un endroit stratégique.

Joëlle LECHLEITER L'arrêté permettrait probablement de désengager la commune en cas d'accident dans une cavité. Il faudrait néanmoins être attentif à la manière dont la publicité de l'arrêté sera faite.

Antoine ANDRÉ L'entrée de la cavité du Blumenstein a été en partie comblée. Des espèces intéressantes y ont été observées autrefois. Il serait intéressant de réaménager le site pour qu'il devienne plus accessible aux chauves-souris.

Jean-Marc BICKEL Si cela s'avère nécessaire, le projet pourra être examiné par la commune.

Antoine ANDRÉ

Dans un premier temps, il conviendrait de réaliser une légère opération de débroussaillage devant l'entrée existante.

A la suite de ces échanges, il a été décidé :

- **de ne pas engrillager les cavités présentes sur le secteur ;**
- **de poursuivre la réflexion sur la prise d'un arrêté limitant l'accès des cavités aux visiteurs à l'occasion d'une réunion de travail spécifique ;**
- **de proposer à la commune de Soultzmatt un projet d'aménagement du site du Blumenstein.**

Fin de la réunion 20h

Jean-Marc BICKEL invite les participants autour d'un verre de l'amitié offert par la commune de Soultzmatt.



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur du Vieil-Armand

Compte rendu de la première réunion du groupe de concertation local

24 avril 2012 – Wuenheim



Etaients présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BOHN Fernand	Commune de Soultz
HORNY Bernard	Commune de Wuenheim
MARCHAND Jean-Pierre	Direction Départementale des Territoires
MEHR Jean-Pierre	Brigade Verte du Haut-Rhin
REEB Christian	Office National des Forêts
SPRAUEL Pierre	Office National des Forêts
TETTAMANZI Pierre	Commune de Wattwiller
ZIPPER Eric	Comité départemental de spéléologie

Excusés :

BARRAS Anne-Valérie	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
ERNY Nicole	Commune de Hartmannswiller
KLINKERT Jean	Agence de Développement Touristique
MARTIN Roland	Commune de Wuenheim
MOUGEOT Odile	Office National des Forêts
PIERRAT Delphine	Office National des Forêts

Ordre du jour

1. présentation de la démarche Natura 2000 ;
2. présentation du diagnostic sectoriel ;
3. déclinaison des objectifs et des préconisations de gestion.

Début de la réunion 18h

Antoine ANDRE présente le périmètre général du site Natura 2000 et les raisons qui ont motivées ce classement. La ZSC « Site à chauves-souris » s'étend sur 6 230 ha et concerne 25 communes. Le site a été découpé en 7 secteurs, afin d'optimiser la concertation dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Les anciennes galeries militaires du champ de bataille du Vieil-Armand abritent entre 100 et 200 chauves-souris durant la période hivernale, c'est-à-dire principalement entre le 15 octobre et le 15 avril. Le site constitue l'un des principaux sites d'hibernation du Grand Murin en Alsace, d'où son classement en Natura 2000. Les 80 cavités souterraines du Vieil-Armand accueillent 9 autres espèces de chauves-souris, toutes protégées à l'échelle nationale et inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive Habitat.

Le périmètre Natura 2000 comprend les cavités souterraines, mais également les territoires de chasse favorables. Le Grand Murin, à l'instar de toutes les chauves-souris d'Europe se nourrit exclusivement d'insectes et contribuent ainsi à l'équilibre des écosystèmes.

La question du périmètre est soulevée par Fernand BOHN et Pierre SPRAUEL, suite à la présentation d'une carte illustrant les propriétés forestières du secteur qui dépassait les limites du site. Les limites officielles du périmètre peuvent être visualisées à l'adresse suivante :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/5/Nature-paysages.map>

Antoine ANDRE précise que les limites du périmètre n'ont pas vocation à être ajustées, puisqu'un travail fin de délimitation du périmètre a été réalisé en 2006. Les résultats de cette étude sont présentés dans un rapport téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RS_Methode_de_delimitation_de_nv_x_perimetresV2_cle141413.pdf

Durant la période hivernale, en l'absence d'insecte, les chauves-souris se réfugient dans les milieux souterrains (anciennes mines, galeries militaires) où elles tombent en léthargie (quelques battements de cœur par minute et chute de la température corporelle). Les chauves-souris sont particulièrement sensibles à cette période de l'année. Des visites répétées dans les souterrains peuvent leur être fatales.

D'une manière générale, les chauves-souris apprécient un environnement bénéficiant d'une gestion extensive avec une mosaïque d'habitats structurée par des corridors naturels : haies, bosquets, fossés, ripisylves. Les chauves-souris et notamment le Grand Murin, affectionnent particulièrement les milieux forestiers. L'âge des peuplements, la stratification verticale de la végétation, le nombre d'essences forestières, le volume de bois mort et la présence d'arbres à cavités sont autant de facteurs qui vont conditionner le nombre et la diversité de chauves-souris dans une forêt.

Après avoir rappelé les principaux éléments du diagnostic sectoriel et les exigences écologiques des chauves-souris, Antoine ANDRE présente les 4 grands enjeux du site Natura 2000 :

17. la conservation des sites de mise bas, d'hibernation et de transit ;
18. la qualité et la surface des habitats de chasse et des corridors de vol des chauves-souris ;
19. la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la gestion quotidienne ;
20. la connaissance des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Pour chacun des enjeux, plusieurs objectifs ont été identifiés, afin de garantir à terme le bon état de conservation des espèces et de leurs habitats, en tenant compte du contexte socio-économique local. Les préconisations de gestion permettant d'atteindre ces objectifs ont également été présentées.

Les enjeux, objectifs et préconisations de gestion sont détaillés **en annexe** du présent compte rendu.

Pour assurer la quiétude des chauves-souris durant la période d'hibernation, Antoine ANDRE précise que des grilles pourront être installées aux entrées des cavités les plus sensibles. L'intégralité du montant des travaux pourra être pris en charge par des financements Natura 2000.

Christian REEB fait remarquer que la plupart des galeries militaires du champ de bataille sont intégrées dans le périmètre Monument Historique.

Pierre TETTAMANZI se questionne sur la compatibilité de l'aménagement touristique du site avec la quiétude des chauves-souris. Antoine ANDRE répond que l'ONF, en charge de la réalisation de ce projet, travaille en partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace et la Direction Départementale des Territoire afin de concilier de la meilleure façon les aspects de préservation de la nature dans ce projet touristique. D'autre part, il est rappelé que la route des crêtes permettant d'accéder au col du Silberloch est fermé à la circulation durant la période hivernale, ce qui limitera fortement la fréquentation du site durant cette période particulièrement sensible pour les chauves-souris.

Concernant les préconisations de gestion relatives à la forêt, Christian REEB fait remarquer qu'elles sont pour la plupart d'entre elles déjà intégrées dans la gestion courante des forêts.

Pierre TETTAMANZI fait remarquer que les essences pionnières ont tendance à envahir le champ de bataille. Des actions ciblées pourront être envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Pour conclure la réunion, Antoine ANDRE rappelle qu'un comité de pilotage se tiendra au mois de juin, lorsque toutes les réunions de concertation locale auront eu lieu. A cette occasion, le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les préconisations de gestion seront validés. En septembre, une nouvelle série de réunions de concertation locale sera organisée pour présenter la charte Natura 2000 et pour prioriser les actions à l'échelle du secteur.

Le calendrier prévisionnel est présenté ci-dessous :

Calendrier prévisionnel

Avril 2012	1^{ère} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation du diagnostic- présentation des enjeux et des objectifs- présentation des préconisations de gestion
Juin 2012	1^{er} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation du diagnostic, des enjeux, objectifs et préconisations
Septembre 2012	2^{ème} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation des actions à mettre en œuvre- priorisation des actions- présentation de la charte Natura 2000
Novembre 2012	2^{ème} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation des fiches actions, des cahiers des charges des contrats Natura 2000, de la programmation des actions et de la charte Natura 2000- validation du document d'objectifs- élection du président du comité de pilotage et délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs

Fin de la réunion 20h



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur du Vieil-Armand

Compte rendu de la deuxième réunion du groupe de concertation local

30 octobre 2012 – Wattwiller



Etaient présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
BOHN Fernand	Commune de Soultz
MARCHAND Jean-Pierre	Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
MEHR Jean-Pierre	Brigade Verte Vieux-Thann
MILLION-HUNCKLER Catherine	Agence de Développement Touristique du Haut-Rhin / Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf
MULLER Jacques	Commune de Wattwiller
SPRAUEL Pierre	Office National des Forêts
TETTAMANZI Pierre	Commune de Wattwiller
ZIPPER Eric	Comité départemental de Spéléologie du Haut-Rhin

Excusés :

BELLICAM Marie-Joelle	Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
MARTIN Rolland	Commune de Wuenheim
THEPAUT Erwann	Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Ordre du jour

1. présentation du projet de charte Natura 2000 ;
2. discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur.

Début de la réunion 18h30

Monsieur Jacques MULLER, Maire de Wattwiller ouvre la réunion et remercie les personnes présentes à l'occasion de cette deuxième réunion de concertation Natura 2000. Jacques MULLER regrette l'absence de certains participants.

1. Présentation du projet de charte Natura 2000

Synthèse des principaux échanges :

➤ Engagements sur l'ensemble du site Natura 2000

Pierre SPRAUEL Les cavités souterraines abritant les chauves-souris sont des sites sensibles mais leur localisation précise doit être communiquée aux propriétaires afin qu'elles puissent être préservées dans le cadre de la gestion courante des forêts.

Antoine ANDRÉ Toutes les cavités souterraines abritant des chauves-souris sont géoréférencées et ces données seront transmises aux propriétaires ainsi qu'aux gestionnaires forestiers.

➤ Engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers

Fernand BOHN L'exploitation des ripisylves est marginale.

Pierre SPRAUEL Il y a cependant des interventions qui sont réalisées pour favoriser les essences de lumière.

Antoine ANDRÉ L'objectif est bien de maintenir les ripisylves mais les interventions sylvicoles restent possibles. Il ne s'agit pas de micro réserves intégrales.

Fernand BOHN Les deux derniers engagements (ripisylves et maintien d'une ambiance forestière autour des cavités) sont des actions complémentaires à la gestion courante qui mériteraient peut-être une contrepartie financière.

Pierre SPRAUEL et Pierre TETTAMANZI Ces actions sont déjà prises en compte dans la gestion courante.

Antoine ANDRÉ Les engagements de la charte relèvent des bonnes pratiques. Le signataire bénéficie d'une contrepartie financière à savoir l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti (parts communales et intercommunales).

Fernand BOHN	Cette indemnisation représente peu pour la commune de Sultz.
Jean-Pierre MARCHAND	Pour certaines propriétés, cela peut être avantageux.
Pierre TETTAMANZI	Concernant l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti de la forêt domaniale, est-ce que la commune récupérera le manque à gagner ?
Jean-Pierre MARCHAND	Le manque à gagner sera compensé au moins partiellement par un versement de l'État. La DREAL Alsace a demandé des informations complémentaires à ce sujet auprès du Ministère. Une réponse plus détaillée devrait être apportée d'ici la fin de l'année.

➔ Engagements et recommandations relatifs aux milieux ouverts

Pierre TETTAMANZI	Les milieux ouverts du champ de bataille ont tendance à se refermer. Est-ce que des financements dans le cadre de Natura 2000 pourraient être mobilisés pour rouvrir ces milieux ? La question se pose également concernant la pose de grille à l'entrée des cavités souterraines.
Antoine ANDRÉ	Il existe en effet des contrats Natura 2000 pour ce type de travaux. Concernant la réouverture de milieux, il faudra veiller à ce que ces travaux soient mis en œuvre pour la préservation des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Au sujet, de l'équipement des cavités souterraines, il doit y avoir un réel enjeu de préservation des chauves-souris pour mobiliser des financements Natura 2000.
Catherine HUNCKLER	MILLION- Est-ce qu'il y a des différences entre les forêts communales et domaniales au niveau des contrats Natura 2000 ?
Antoine ANDRÉ	Les contrats Natura 2000 s'appliquent de la même façon sur les propriétés communales, domaniales et privées.
Eric ZIPPER	Les cavités du Vieil-Armand sont principalement fréquentées par des personnes à la recherche de vestiges de la guerre 14-18. Lors des opérations d'expertise avec le BRGM, des obus rassemblés vraisemblablement par une personne ont été découverts. Le lendemain soir, ils avaient disparus. Cela montre que le site est bien fréquenté.

6. Discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur

- Fernand BOHN Est-ce qu'il est nécessaire de prévoir des panneaux d'information sur les chauves-souris ? Le projet de sentier d'interprétation en comptera déjà beaucoup.
- Catherine HUNCLER MILLION- Les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité seront pris en compte dans les panneaux du sentier d'interprétation.
- Antoine ANDRÉ Si certaines communes décident de prendre un arrêté, il serait nécessaire de placer des panneaux du type « pour des raisons de sécurité, l'accès aux cavités souterraines est interdit, arrêté municipal n°xx-xxx » à des endroits stratégiques.
- Catherine HUNCLER MILLION- La Préfecture du Haut-Rhin a récemment réalisé une analyse juridique sur la responsabilité en cas d'accident dans les cavités souterraines. Ce document pourra être transmis aux communes concernées.
- Pierre TETTAMANZI Si un arrêté devait être pris, il faudra être vigilant sur le contenu du texte afin que certains usagers reconnus puissent continuer à exercer leurs activités. C'est le cas notamment des Amis du Hartmannswillerkopf.
- Jean-Pierre MARCHAND La charte Natura 2000 pourrait être cosignées par les principaux acteurs du site afin que les engagements soient reconnus par chacun.
- Jacques MULLER Est-ce que des interventions dans les écoles pourraient être envisagées ?
- Jean-Pierre MEHR Les Brigades Vertes organisent un programme de sensibilisation et de fabrication de gîtes à chauves-souris dans certaines écoles de la vallée de la Thur. Cela pourrait également être envisagé sur les communes concernées par le secteur Natura 2000 du Vieil-Armand.

L'ordre du jour étant épuisé Jacques MULLER remercie les participants avant de clore la réunion.

Fin de la réunion 20h15



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur de Mollau

Compte rendu de la première réunion du groupe de concertation local

26 avril 2012 – Mollau



Etaients présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
GIBAUD Jean-Jacques	Office National des Forêts
JUNG Karine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
KLEIN Yves	Commune de Mollau
KUBLER Jean-Jacques	Association de pêche de Mollau
MEHR Jean-Pierre	Brigade Verte du Haut-Rhin
NICKLER Raymond	Commune de Mollau

Excusés :

KAUFFMANN Christophe	Direction Départementale des Territoires
ZIPPER Eric	Comité départemental de spéléologie du Haut-Rhin

Ordre du jour

1. présentation de la démarche Natura 2000 ;
2. présentation du diagnostic sectoriel ;
3. déclinaison des objectifs et des préconisations de gestion.

Début de la réunion 18h

Antoine ANDRE présente le périmètre général du site Natura 2000 et les raisons qui ont motivées ce classement. La ZSC « Site à chauves-souris » s'étend sur 6 230 ha et concerne 25 communes. Le site a été découpé en 7 secteurs, afin d'optimiser la concertation dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Les anciennes mines de cuivre de Mollau abritent une cinquantaine de chauves-souris durant la période hivernale, c'est-à-dire principalement entre le 15 octobre et le 15 avril. 18 cavités souterraines favorables aux chauves-souris ont été recensées dans le secteur Natura 2000 de Mollau. L'espèce dominante est le Grand Murin, mais 6 autres espèces de chauves-souris fréquentent régulièrement les galeries.

Le périmètre Natura 2000 comprend les cavités souterraines, ainsi que les territoires de chasse environnants de manière à ce que les chauves-souris puissent trouver des habitats forestiers favorables pour reconstituer leurs réserves en entrée et en sortie d'hibernation. Le Grand Murin, à l'instar de toutes les chauves-souris d'Europe se nourrit exclusivement d'insectes et contribuent ainsi à l'équilibre des écosystèmes.

Durant la période hivernale, en l'absence d'insecte, les chauves-souris se réfugient dans les milieux souterrains (anciennes mines, galeries militaires) où elles tombent en léthargie (quelques battements de cœur par minute et chute de la température corporelle). Les chauves-souris sont particulièrement sensibles à cette période de l'année. Des visites répétées dans les souterrains peuvent leur être fatales.

D'une manière générale, les chauves-souris apprécient un environnement bénéficiant d'une gestion extensive avec une mosaïque d'habitats structurée par des corridors naturels : haies, bosquets, fossés, ripisylves. Les chauves-souris et notamment le Grand Murin, affectionnent particulièrement les milieux forestiers. L'âge des peuplements, la stratification verticale de la végétation, le nombre d'essences forestières, le volume de bois mort et la présence d'arbres à cavités sont autant de facteurs qui vont conditionner le nombre et la diversité de chauves-souris dans une forêt.

Après avoir rappelé les principaux éléments du diagnostic sectoriel et les exigences écologiques des chauves-souris, Antoine ANDRE présente les 4 grands enjeux du site Natura 2000 :

21. la conservation des sites de mise bas, d'hibernation et de transit ;
22. la qualité et la surface des habitats de chasse et des corridors de vol des chauves-souris ;
23. la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans la gestion quotidienne ;
24. la connaissance des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Pour chacun des enjeux, plusieurs objectifs ont été identifiés, afin de garantir à terme le bon état de conservation des espèces et de leurs habitats, en tenant compte du contexte socio-économique local. Les préconisations de gestion permettant d'atteindre ces objectifs ont également été présentées.

Les enjeux, objectifs et préconisations de gestion sont détaillés en annexe du présent compte rendu.

Pour assurer la quiétude des chauves-souris durant la période d'hibernation, Antoine ANDRE précise que des grilles pourront être installées aux entrées des cavités les plus sensibles. L'intégralité du montant des travaux pourra être pris en charge par des financements Natura 2000.

Raymond NICKLER informe que la cavité actuellement équipée d'un panneau d'interdiction d'entrer a été identifiée comme étant à fermer au public en raison de la dangerosité de la galerie. Antoine ANDRE précise que cette cavité a été notée comme prioritaire en raison du nombre de chauves-souris qui sont recensées chaque année.

Jean-Jacques Gibaud évoque l'exploitation récente d'une partie de la parcelle 1, qui est classée en régénération. Des arbres ont été abattus et des billons ont été disposés à l'entrée de certaines cavités en raison des risques de sécurité que présentent certaines galeries.

Yves KLEIN évoque les fortes concentrations de gibier et se questionne quant aux impacts sur les chauves-souris. Antoine ANDRE répond qu'il n'y en a pas directement, mais qu'à terme, la pression des ongulés sauvages peut compromettre la régénération de la forêt et donc les habitats forestiers utilisés notamment par les chauves-souris.

Les membres du groupe de concertation expriment leur souhait que la sensibilisation du public soit au cœur des actions qui seront menées à partir de 2013 dans le cadre de l'animation du document d'objectifs.

Une première action serait d'associer les élus et les gestionnaires forestiers lors des comptages annuels des souterrains coordonnés par le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA).

Jean-Jacques KUBLER pourrait mettre à disposition la salle de l'étang de pêche pour organiser une projection grand public, suivie d'une capture organisée par le GEPMA.

Yves KLEIN propose également d'identifier des zones qui pourraient faire l'objet de plantations d'arbres fruitiers. Des contrats Natura 2000 pourraient être envisagés pour ce type d'action.

Pour conclure la réunion, Antoine ANDRE rappelle qu'un comité de pilotage se tiendra au mois de juin, lorsque toutes les réunions de concertation locale auront eu lieu. A cette occasion, le diagnostic, les enjeux, les objectifs et les préconisations de gestion seront validés. En septembre, une nouvelle série de réunions de concertation locale sera organisée pour présenter la charte Natura 2000 et pour prioriser les actions à l'échelle du secteur.

Le calendrier prévisionnel est présenté ci-dessous :

Calendrier prévisionnel

Avril 2012	1^{ère} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation du diagnostic- présentation des enjeux et des objectifs- présentation des préconisations de gestion
Juin 2012	1^{er} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation du diagnostic, des enjeux, objectifs et préconisations
Septembre 2012	2^{ème} réunion du groupe de concertation <ul style="list-style-type: none">- présentation des actions à mettre en œuvre- priorisation des actions- présentation de la charte Natura 2000
Novembre 2012	2^{ème} comité de pilotage <ul style="list-style-type: none">- validation des fiches actions, des cahiers des charges des contrats Natura 2000, de la programmation des actions et de la charte Natura 2000- validation du document d'objectifs- élection du président du comité de pilotage et délégation de la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs

Fin de la réunion 20h



Natura 2000

ZSC Site à chauves-souris

Secteur de Mollau

Compte rendu de la deuxième réunion du groupe de concertation local

24 octobre 2012 – Mollau



Etaient présents :

ANDRÉ Antoine	Parc naturel régional des Ballons des Vosges
GIBAUD Jean-Jacques	Office National des Forêts
ILTIS Katia	Commune de Mollau / Association de pêche de Mollau
KLEIN Yves	Commune de Mollau
KUBLER Jean-Jacques	Association de pêche de Mollau
MEHR Jean-Pierre	Brigade Verte du Haut-Rhin
NICKLER Raymond	Commune de Mollau
ROMINGER JM	Agriculteur
ZIPPER Eric	Comité départemental de Spéléologie du Haut-Rhin

Excusés :

BELLICAM Marie-Joelle	Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
MARCHAND Jean-Pierre	Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
THEPAUT Erwann	Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Ordre du jour

1. présentation du projet de charte Natura 2000 ;
2. discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur.

Début de la réunion 18h30

1. Présentation du projet de charte Natura 2000

Synthèse des principaux échanges :

➤ Engagements et recommandations relatifs aux milieux ouverts

JM ROMINGER Concernant l'engagement portant sur les ripisylves, il faut signaler que certaines essences sont envahissantes, notamment l'aulne. Il convient donc d'entretenir cette végétation. D'autre part, dans le cadre des rénovations pastorales on impose un taux d'ouverture de 50% et dans le cas de la charte chauves-souris on préconise de maintenir des arbres.

Antoine ANDRÉ Les engagements de la charte ne s'imposent pas à la réglementation en vigueur. Il ne s'agit pas de laisser le paysage s'enfricher mais de maintenir un certain nombre d'éléments du paysage favorables aux chauves-souris et à la biodiversité en général.

JM ROMINGER Au sujet des traitements anti-parasitaire, l'Ivermectine coûte cher donc son utilisation est modérée. D'autre part, les bêtes sont vermifugées à l'intérieur. Plusieurs produits sont utilisés en rotation afin d'éviter la résistance des parasites à ces substances.

Antoine ANDRÉ Une réflexion sera engagée à partir de l'année prochaine pour identifier avec les vétérinaires des produits moins nocifs et tout aussi efficaces.

Yves KLEIN Les résultats de cette réflexion pourront ensuite être communiqués aux agriculteurs.

➤ Engagements et recommandations relatifs aux sites d'hibernation et de transit des chauves-souris

Eric ZIPPER Concernant la recommandation sur la prise d'un arrêté municipal, c'est contraire à la politique qui a toujours été mise en œuvre par le comité départemental de spéléologie à savoir la non fermeture des cavités souterraines.

Jean-Jacques GIBAUD La prise d'un arrêté permettrait cependant de verbaliser les visiteurs non autorisés.

Yves KLEIN L'arrêté pourrait en effet prendre la forme d'une interdiction sauf ayant

droit.

- Eric ZIPPER Un panneau de sensibilisation du public serait préférable.
- Antoine ANDRE Une information du public sans fermeture physique des cavités pourrait inciter les promeneurs à les visiter.
- Jean-Jacques GIBAUD Il faudrait mettre en place une signalisation spécifique sur le terrain accompagnée d'un arrêté municipal visant à interdire le prélèvement de minéraux et la dégradation des cavités.
- Antoine ANDRE L'arrêté municipal devrait concerner l'ensemble des visiteurs à l'exception des activités encadrées par le comité départemental de spéléologie et des suivis scientifiques.
- Eric ZIPPER Le comité départemental de spéléologie effectue des interventions dans les écoles pour sensibiliser le jeune public qui est souvent le plus concerné par les visites de cavités.

A l'issue de ces échanges, il a été décidé :

- **de supprimer de la charte la recommandation relative à la prise d'un arrêté municipal mais de maintenir cette action dans les préconisations de gestion du document d'objectifs en la rédigeant de la façon suivante : Arrêté municipal limitant l'accès des cavités souterraines aux activités encadrées par le comité départemental de spéléologie du Haut-Rhin et aux suivis scientifiques.**

7. Discussions sur les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le secteur

- Yves KLEIN Une première réunion avec le comité départemental de spéléologie du Haut-Rhin et la commune de Mollau sera organisée afin d'évaluer les risques propres à chaque cavité.
- Antoine ANDRE A l'issue de cette réunion, on pourra croiser les enjeux « sécurité » et « biodiversité » pour prendre les mesures adaptées en fonction de chaque situation. Une réunion de travail spécifique devra être organisée.
- Eric ZIPPER Il serait nécessaire de mettre en place des panneaux d'information en bordure du sentier du club vosgien qui traverse le réseau d'entrées des mines Elisa.
- Antoine ANDRE Lors de la 1^{er} réunion de concertation, il avait été évoqué l'organisation d'une soirée projection suivie d'une sortie d'écoute des chauves-souris autour de l'étang de pêche. D'autre part, les élus et les gestionnaires pourront être associés au comptage annuel des chauves-souris ainsi qu'à une soirée capture dans le cadre d'un inventaire.
- Eric ZIPPER Une intervention dans l'école de Mollau serait nécessaire pour sensibiliser le jeune public.

Jean-Pierre MEHR Cette action pourra être inscrite au programme des Brigades Vertes pour l'année 2013 avec les écoles de la vallée qui souhaitent y participer. Des ateliers nichoirs seront également proposés. Des financements seraient souhaités pour l'achat de la matière première.

Antoine ANDRE Ce type d'action est éligible au titre de Natura 2000 mais compte tenu du montant de l'opération qui se chiffre à quelques centaines d'euros et de l'envergure du projet, il serait judicieux de mobiliser des financements dans le cadre du plan régional d'actions en faveur des chiroptères piloté par le Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace. Le Parc se renseigne auprès de l'association pour voir si cette action peut être ajoutée au programme 2013.

Yves KLEIN Il y a un projet de plantation d'arbres fruitiers à l'étang de pêche.

Antoine ANDRE La commune pourrait solliciter le Conseil Général du Haut-Rhin qui mène une politique de préservation des vergers. Sinon, il y aurait également des possibilités de financement dans le cadre de Natura 2000.

Jean-Jacques KUBLER Un panneau général de présentation du site Natura 2000 et des chauves-souris pourrait être placé à un endroit stratégique dans la commune.

Yves KLEIN Il y a un projet d'aménagement des berges de l'étang de pêche pour les rendre plus attractives pour la faune sauvage. Est-ce que des financements spécifiques à Natura 2000 pourraient être mobilisés ?

Antoine ANDRE Il serait nécessaire d'examiner ce projet plus en détails afin d'évaluer les enjeux faunistiques qui justifieraient la mobilisation de financements Natura 2000.

Fin de la réunion 20h



Compte-rendu de réunion

Objet : Définition des objectifs et préconisations de gestion de la ZSC
« Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »

Date : 09/03/2012

Lieu : Maison du Parc à Munster

Rédacteur : Antoine ANDRÉ

Étaient présents

- Antoine ANDRÉ (PNRBV)
- Karine JUNG (PNRBV)
- Jean-Pierre MARCHAND (DDT68)
- Marc MULLER (ONF)
- Erwann THÉPAUT (GEPMA)

Contexte

Le diagnostic de la ZSC est quasiment achevé. Il reste à intégrer les derniers retours des questionnaires qui ont été transmis aux forestiers pour évaluer la biodiversité potentielle des unités de gestion. Le diagnostic sera transmis à l'équipe projet au courant du mois de mars pour relecture avant l'organisation des réunions de concertation.

Présentation du calendrier

- **avril** : 1^{ère} phase de concertation sectorielle (7 secteurs) : présentation du diagnostic sectoriel, des enjeux, objectifs et préconisations de gestion.
- **mai** (deuxième quinzaine) : 1^{er} comité de pilotage pour la validation du diagnostic, des enjeux, objectifs et préconisations de gestion.
- **septembre** : 2^{ème} phase de concertation : présentation de la charte Natura 2000 et des fiches actions.
- **novembre** : 2^{ème} comité de pilotage (validation du document d'objectifs).

Définition des enjeux, objectifs et préconisations de gestion

Un document de travail présentant les enjeux, objectifs et préconisations de gestion a été transmis le 13 février 2012 à l'équipe projet (PNRBV, ONF, GEPMA, DREAL, DDT). Un document actualisé a ensuite été retransmis le 6 mars 2012 intégrant les remarques du GEPMA et de l'ONF. Les points à discuter ont été identifiés afin de faciliter les échanges lors de la réunion de travail.

Antoine ANDRÉ propose que la durée de validité du document d'objectifs soit de 12 ans compte tenu du caractère forestier du site.

Objectif 1.1

Il a été décidé d'enlever « *et de mise-bas (verrouillage des portes)* » car cette action relève davantage de la sensibilisation des propriétaires et rentrera dans une action de sensibilisation via l'outil animation du document d'objectifs.

Objectif 1.2

Marc MULLER suggère de préciser que la réalisation des travaux d'entretien en dehors de la période de présence des chauves-souris concerne uniquement les bâtiments. D'autre part, les restrictions concernant les dates d'exploitations ont été retirées. Les arbres à cavités seront identifiés puis feront l'objet d'un marquage spécifique (cf. objectif 3.3).

Objectif 2.1

Il a été décidé d'enlever la mise en place d'un cahier des charges puisque les différents éléments qui pourraient le constituer sont déjà identifiés dans les actions possibles (ex. périmètre de quiétude de 30 m, prise en compte de la fragilité des entrées, maintien d'une ambiance forestière dans un périmètre de 30 m). Les actions « *Installation de chiroptères dans les bâtiments.* » et « *Création d'ouvertures au niveau des portes, volets et fenêtres des bâtiments.* » ont été remplacées par l'action « *Maintien ou aménagements d'ouvertures favorables aux chauves-souris dans les bâtiments* » pour ne pas être trop restrictif.

Objectif 3.1

L'augmentation de 20% de la stratification verticale semble ambitieuse pour l'ONF en seulement 12 ans (1 passage en moyenne dans les parcelles). Il a donc été proposé de retirer le pourcentage et de préciser dans les préconisations de gestion qu'une augmentation de la proportion de futaie irrégulière sera attendue lors du renouvellement des aménagements forestiers en remplacement de « *gestion diversifiant les traitements dans l'espace et dans le temps en privilégiant la futaie irrégulière* ». Une adaptation de la formulation proposée sera effectuée par Marc MULLER et Odile MOUGEOT.

Antoine ANDRE explique que le choix de privilégier la futaie irrégulière associée à une gestion par bouquets ou parquets de 4 ha maximum est justifié afin de créer un habitat forestier hétérogène favorisant la biodiversité en général et donc les chauves-souris. Le Grand Murin semble privilégier la futaie régulière mais la gestion irrégulière est bénéfique à la plupart des espèces de chauves-souris et notamment aux espèces glaneuses comme le Murin de Bechstein ou les oreillards. Erwann THEPAUT fait remarquer que la futaie irrégulière est également favorable au Grand Murin. La diversité d'insectes est favorisée par la mosaïque variée d'habitats qu'offre ce mode de gestion. Le Grand Murin utilise très régulièrement les allées forestières pour chasser ses proies.

Marc MULLER propose que les dates des aménagements forestiers qui ont servi à réaliser le diagnostic soient précisées dans le document d'objectifs. Cela permettra d'évaluer par la suite si la surface d'irrégulier a augmenté ou non par rapport à l'ancien aménagement.

Objectif 3.2

Il a été rappelé par Karine JUNG que la proportion d'essences allochtones dans les plantations doit être basée sur celle définie dans la ZPS dans un souci de cohérence. D'autre part, il a été décidé que les chiffres sur les surfaces de plantations soient retirés.

Objectif 3.3

Marc MULLER fait remarquer que les arbres présentant un diamètre supérieur à 45 cm se trouvent dans les peuplements mûres. D'autre part, Karine JUNG estime que la formulation de l'objectif pourrait empêcher la contractualisation de moins de 6 arbres gîtes à l'hectare. Il a donc été décidé de remplacer l'objectif « *Conserver un minimum de 6 arbres gîte3 ($\varnothing \geq 45$ cm) par hectare sur 50% de la surface forestière* » par « *Conserver les arbres gîtes : tendre vers un minimum de 6 pieds par hectare dans les peuplements mûres.* » en précisant en annotation les types concernés basés sur la typologie « *Massif vosgien* ». Suite à une intervention de Karine JUNG, il a également été convenu de supprimer les critères de distance entre deux îlots car cela pourrait bloquer la mise en place d'un îlot si la distance du plus proche était supérieure à ce qui est recommandé. En revanche, la notion de réseau d'îlots a été intégrée suite à une proposition de Jean-Pierre MARCHAND.

Objectif 3.4

Les remarques sont de même nature que pour l'objectif précédent. Marc MULLER rappelle que cet objectif est envisageable uniquement dans les peuplements à bois moyens et gros bois. Il a donc été décidé de remplacer l'objectif « *Conserver un minimum de 4 arbres morts sur pied ou au sol par hectare sur 75% de la surface forestière ($\varnothing > 30$ cm).* » par « *Conserver un minimum de 4 arbres morts sur pied ou au sol par hectare dans les peuplements à bois moyens et à gros bois ($\varnothing > 30$ cm).* »

Objectif 3.5

Il a été proposé de remplacer « *essences pionnières* » par « *essences spécifiques* » car ce dernier terme comprend également les essences pionnières.

Objectif 4.2

Jean-Pierre MARCHAND suggère d'enlever la date de fauche tardive qui est sujette à variation en fonction des saisons, de l'altitude, de l'exploitant, etc. Erwann THEPAUT propose d'ajouter l'action « *Pas de traitement systématique préventif* ».

Pour terminer la réunion, Erwann THEPAUT explique qu'une filière de valorisation du guano de chauves-souris (très bon engrais) a été mise en place dans plusieurs communes. Cette idée pourrait être proposée dans le cadre de l'animation du document d'objectifs.



Compte-rendu de réunion

Objet : Discussions sur les fiches actions et sur la charte de la ZSC
« Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises »

Date : 27/09/2012

Lieu : Maison du Parc à Munster

Rédacteur : Antoine ANDRÉ

Étaient présents

- Antoine ANDRÉ (PNRBV)
- Stéphane ASAEL (CRPF)
- Marie-Joëlle BELLICAM (Chambre d'Agriculture 68)
- Dominique BONNET (ONF)
- Jean-Christophe FROMOND (ONF)
- Christophe GUILLAUME (DDT68)
- Karine JUNG (PNRBV)
- Patrick KUBLER (ONF)
- Marc MULLER (ONF)
- Erwann THÉPAUT (GEPMA)

Contexte

Les principaux éléments du diagnostic écologique et socio-économique, les enjeux, les objectifs et les préconisations de gestion du site ont été discutés le 09/03/2012 lors d'une première réunion de l'équipe projet.

Ces éléments ont été transmis aux membres du comité de pilotage sous la forme d'un document d'objectifs intermédiaire. Ce premier travail a fait l'objet de discussions à l'occasion du comité de pilotage qui s'est tenu le 9 juillet 2012 à Fréland. A la suite de cette réunion, l'ONF et le CRPF souhaitent préciser certains points concernant les préconisations de gestion.

En parallèle, un premier projet de charte Natura 2000 et de fiches actions a été transmis à l'équipe projet. Les différentes contributions ont été intégrées aux documents pour servir de base de travail pour la réunion du jour.

Remarque de portée générale

Stéphane ASAËL : dans le cadre des concertations, il aurait été souhaitable de rencontrer individuellement chacun des grands propriétaires privés. Le fait de les avoir invités aux réunions sectorielles de concertation n'était pas suffisant.

Discussions sur la Charte Natura 2000

Engagements sur l'ensemble du site Natura 2000

- Engagement 1

Il a été décidé d'ajouter « les gestionnaires » dans le point de contrôle. Le propriétaire informera en effet les gestionnaires des dispositions prévues par la charte. Les gestionnaires passeront ensuite les consignes aux différents prestataires.

- Engagement 2

Stéphane ASAËL : les informations et les résultats de la démarche Natura 2000 doivent être systématiquement transmis au signataire et non à sa demande.

Engagements et recommandations en milieux forestiers

- Engagement 1, 2 et 3

ONF : ces engagements sont difficiles à contrôler. D'autre part, tels qu'ils sont rédigés, ces engagements laissent à penser que tous les arbres gîtes, les arbres secs et les chablis sont à conserver.

Il a donc été décidé d'une part que le point de contrôle soit la transmission de la charte au gestionnaire forestier qui veillera à maintenir les arbres concernés lors des opérations de martelage et d'autre part, que les termes « les arbres gîtes, les arbres secs, etc. » soient remplacés par « des arbres gîtes, des arbres secs, etc. »

- Engagement 3

Stéphane ASAËL : pour l'épicéa, des problèmes sanitaires peuvent apparaître pour des volumes de bois inférieurs à 5m³ par hectare.

- Recommandation

Il a été décidé de supprimer le seuil de 4 ha et d'ajouter « prise en compte de la fragilité des entrées de cavités » qui avait été oublié.

Engagements et recommandations en milieux ouverts

- Engagement 1 et 3

Marie-Joëlle BELLICAM : ces engagements sont déjà intégrés dans les cahiers des charges des contrats MAEt.

- Engagement 3

Christophe GUILLAUME : un arrêté vient d'être publié interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires le long des haies.

- Engagement 5

Marie-Joëlle BELLICAM : il y a un risque d'incompatibilité avec certains contrats MAEt visant à rouvrir des milieux enrichés.

Il est donc proposé de remplacer « Conserver les haies, les alignements d'arbres et les bosquets » par « Conserver des haies, des alignements d'arbres et des bosquets ».

Engagements et recommandations relatifs aux sites d'hibernation et de transit des chauves-souris

- Recommandations

Erwann THEPAUT : il serait opportun d'ajouter aux recommandations « prendre un arrêté municipal interdisant l'accès aux cavités souterraines ».

Les fiches actions

- Action G1

Erwann THEPAUT : les coûts relatifs à la mise en place de grilles sont très variables en fonction des situations.

- Action F1

ONF : il est difficile de mettre en œuvre un traitement irrégulier dans les peuplements forestiers présentant une forte densité de gibiers.

Antoine ANDRE : la futaie irrégulière présente une structure verticale diversifiée favorable à la plupart des espèces de chauves-souris. Le Grand murin et le Minoptère de Schreibers, les deux espèces de chauves-souris mentionnées dans le Formulaire Standard de Données (FSD) ne sont pas dépendantes de ce type de peuplement pour chasser. Le Grand murin apprécie en effet les futaies de type cathédrale avec une strate herbacée bien dégagée lui permettant de capturer ses proies

au sol. En revanche d'autres espèces comme le Murin de Bechstein et les oreillards recherchent leurs proies dans les différentes strates de végétation. Les orientations du document d'objectifs doivent également tenir compte des exigences écologiques de ces espèces.

Il a donc été retenu de préconiser la chose suivante : « Lors du renouvellement des aménagements forestiers arrivés à échéance, appliquer des traitements permettant l'obtention de structures diversifiées, en mosaïque (futaie irrégulière), par parquets ou régénération avec récolte étalée en cas de traitement régulier ».

Stéphane ASAËL : il serait souhaitable de limiter les coupes rases à 4 ha en cas de traitement régulier. Cette disposition doit être ajoutée dans la fiche action.

ONF : dans les résultats attendus, il est nécessaire de préciser que l'augmentation de la part de futaie irrégulière sera examinée lors de la révision des aménagements forestiers.

Stéphane ASAËL : le CRPF peut être enlevé des maîtres d'œuvre pour cette action.

- Action F2

Stéphane ASAËL : dans les forêts PEFC, deux arbres habitat sont préservés et non 3 : 1 arbre mort et 1 arbre bio.

Il a été estimé que l'affichage du maintien de 3 arbres à vocation biologique n'était pas nécessaire. Cette mesure est déjà mise en œuvre dans les forêts domaniales et proposée aux propriétaires des forêts communales.

Concernant les mesures relevant de la charte, il faudra adapter le texte en fonction des mises à jour effectuées dans la charte.

Stéphane ASAËL : le CRPF peut être enlevé des maîtres d'œuvre pour cette action.

Karine JUNG : dans les résultats attendus, il est préférable de distinguer les îlots de vieillissement (dispositif ONF) des îlots de sénescence Natura 2000.

- Action AG1

Marie-Joëlle BELLICAM : concernant les résultats attendus, il sera difficile d'augmenter la part de contractualisation puisqu'à priori tous les agriculteurs pouvant souscrire aux contrats se sont déjà engagés.

Karine JUNG : le résultat attendu devrait être plutôt le maintien du taux de contractualisation.

- Action AG2

Marie-Joëlle BELLICAM : l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaire fait partie d'une des règles de base des mesures agri-environnementales. D'autre part, concernant les résultats attendus, un état des lieux devra être réalisé afin d'évaluer le nombre d'exploitation utilisant des produits réputés non toxiques.

Erwann THEPAUT : la fauche des refus de pâturage pourrait être une mesure permettant de limiter la contamination du bétail.

- Action VT1

Karine JUNG : la notion d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 doit clairement être mentionnée dans le descriptif de l'action.

- Action A1

Stéphane ASAËL : le CRPF peut être ajouté dans les partenaires pour cette action.

- Action SE1

Karine JUNG : il serait nécessaire d'ajouter une mesure visant à améliorer les connaissances sur les populations de Sonneur à ventre jaune.

Calendrier prévisionnel

- ☞ **octobre 2012** : deuxième série de concertations sectorielles (7 secteurs) : présentation de la charte Natura 2000 et définition des priorités d'actions à l'échelle des secteurs ;
- ☞ **début décembre 2012** : 3^{ème} comité de pilotage : présentation des fiches actions et de la charte Natura 2000, validation du document d'objectifs, désignation du maître d'ouvrage pour l'animation du document d'objectifs et de l'animateur ;
- ☞ **janvier 2013** : animation du document d'objectifs.